Vendredi

15 novembre 1996 n° 300 10 F

L'HEBDOMADAIRE DES SOCIALISTES

NOS PROPOSITIONS économiques et sociales

Chères camarades,
Chers camarades,

"Fruit d'une réflexion approfondie, le texte « Les propositions économiques et sociales du Parti socialiste » adopté par le Conseil national est riche, innovant, audacieux et toujours responsable. Audacieux, ce texte l'est parce qu'il part de l'exigence politique d'aujourd'hui : le refus de la permanence d'un chômage élevé, du creusement des inégalités sociales, de la relégation de toute une partie de la jeunesse. Réaliste, il l'est parce qu'il prend en considération les contraintes de l'action, sans les surestimer, certes, mais sans les négliger ou les mépriser. Pas une de ses propositions qui n'ait été évaluée, soupesée et qui ne soit applicable.

Passé au filtre des critiques, des observations, des remarques de toutes les sensibilités de notre Parti, enrichi par les apports successifs des membres de la commission nationale d'élaboration que j'ai présidée avec Henri Emmanuelli, ce texte a acquis une cohérence réelle tout en respectant l'exigence de concision attendue par vous.

Produit d'un débat ouvert, animé, toujours fraternel, ce texte reflète l'ensemble des positions exprimées. Sa méthode d'élaboration a été approuvée par une très large majorité des membres de notre Conseil national qui s'est réuni pour l'examiner, samedi 9 novembre dernier. Démocratique, ce document l'est aussi parce que nous y avons intégré, chaque fois que cela était possible, sans mettre en cause la cohérence du propos, des amendements soumis à la discussion lors de ce même Conseil national.

Réaliste, cohérent, démocratique, ce texte est un bon texte, le socle de ce qui sera notre futur programme en matière économique et sociale.

Quelles que soient leurs dimensions ou leurs formes, les autres textes qui sont proposés à votre vote ont tous un même statut : celui de textes contradictoires, sur tel ou tel point, avec le texte élaboré collectivement. Tels qu'ils étaient rédigés, ces textes n'étaient, en effet, pas compatibles avec le document concluant les travaux de la commission nationale d'élaboration. Ainsi en ont décidé les membres de cette commission, suivis par le Conseil national, là encore dans sa très grande majorité. Je ne cache pas que, vis-à-vis du pays, et sur des questions aussi décisives que les questions économiques et sociales, je tenais absolument à cette cohérence. Il ne sera donc pas possible de voter une chose et son contraire.

Sur le fond, nous avons -par l'échange de vues, le travail collectif, la réflexion de chacun- clarifié nos positions sur des questions essentielles et élaboré des propositions d'envergure.

Recherche d'une plus forte croissance, engagement national pour l'emploi des jeunes, réforme fiscale, réduction de la durée du temps de travail, relance du logement social, hausse du pouvoir d'achat, mise en place d'un dispositif d'éducation et de formation tout au long de la vie, création d'une couverture universelle pour l'assurance maladie, organisation d'une véritable solidarité territoriale, réhabilitation de l'investissement public, en particulier dans la recherche : autant de priorités qui ne traduisent qu'un seul souci -celui de la justice ; qui tendent vers un unique objectif -combattre le chômage ; qui rompent avec une même vision -la politique conservatrice qui mène le pays au blocage et à la désespérance. Mais en même temps, l'effort devra être conduit en maîtrisant ou rétablissant les équilibres économiques.

La réaffirmation de notre engagement européen s'est accompagnée d'une mise au point sur ce que doivent être pour nous les conditions du passage à la monnaie unique. Nos conditions répondent aux préoccupations des Français : une monnaie unique qui ne soit pas celle d'un noyau autour du mark, mais celle du plus grand nombre de pays européens ; un gouvernement économique face à la future banque centrale européenne ; un euro qui ne soit pas surévalué par rapport au dollar ; pour l'Europe, un pacte de solidarité et de croissance.

Notre dernier Conseil national a fait faire à notre parti un nouveau pas en avant sur le chemin de la rénovation de nos idées et de l'élaboration de nos propositions pour la France. Chacun de vous, camarades, peut, par son propre vote, prolonger cette impulsion première et faire progresser encore notre démarche commune. C'est à cela que je vous invite."

Lionel Jospin

CONVENTION NATIONALE

ISSN 0995-0583

NOISY-LE-GRAND • 14-15 DÉCEMBRE 1996

SOMMAIRE

P. 2
Convention : mode d'emploi

P.P. 4 à 15
Texte adopté par le Conseil national du 9 novembre 1996

P.P. 16 à 25
Textes présentés contradictoirement

P.P. 26 et 27
Textes transmis pour l'information des militants

P. 28
Bulletin de vote individuel

Vendredi - 10, rue de Solferino - 75333 Paris Cedex 07 - Tél. : 01 45 56 78 61 - Fax : 01 45 51 47 03 - Télex : 200 174 Pour obtenir vos correspondants, composez d'abord le 45.56

Directeur de la Publication : Alain Claeys • Directeur de la Rédaction : Manuel Valls • Responsable de la Rédaction : Monique Bartholomeus (77.92) • Économie : Monique Grima (78.70) • Photos : Pascal Lebrun • Maquette : Christine Lovinger • Pascale Lecomte (78.92) • Edition : Eric Malerbes • Rédacteur : Victor Robert • Publicité : Franck Accart (79 03) • J.J. Gastebois (78.09) • Secrétariat : Odile Fée (78.61) • Comptabilité : Michelle Boucher (79-04) • Abonnements : Sabine Sebah (78-57) • Photogravure : Dawant - Paris • Impression : PGE - (94) Saint-Mandé • Routage : Ouest-routage - (60) Le Meux • N° commission paritaire : 10.889 – "Vendredi" est édité par Solfé Communication. Ce numéro a été tiré à 140 000 exemplaires.

Avis à nos lecteurs

Les Nouvelles Editions de l'An 2000 ont transféré la publication du titre «Vendredi» à l'association Solfé Communications.

CONVENTION NATIONALE : MODE D'EMPLOI

Le Conseil national du 9 novembre a adopté par 172 voix, 17 contre et 19 abstentions, le texte d'orientation sur les propositions économiques et sociales soumis à la discussion et au vote des adhérents.

Des textes, contradictoires sur tel ou tel point essentiel avec la cohérence d'ensemble du document pris en considération par le Conseil national, ont été déposés par leurs auteurs sous forme d'amendements. Ils sont au nombre de trois et sont soumis au vote des militants, contradictoirement au texte principal élaboré par la commission nationale.

En outre, trois textes que leurs auteurs n'ont pas souhaité soumettre au vote sont publiés **pour information.**

Bien entendu, des amendements ont été intégrés dans le texte d'orientation par la commission de travail qui s'est réunie pendant le Conseil national autour de Lionel Jospin.

Elle était composée de :
Alain Bergounioux,
Alain Claeys,
Christophe Clergeau,
Michel Delebarre,
Henri Emmanuelli,
André Gauron,
Gérard Guibert,
Elisabeth Guigou,
François Hollande,
Jean-Luc Mélenchon,
Louis Mermaz,
Pierre Moscovici,
Jean Poperen,
François Rebsamen,
Alain Richard,
Dominique Strauss-Kahn.

Modalités d'organisation des débats internes et du vote des militants pour la Convention nationale des 14 et 15 décembre.
Les adhérents reçoivent, avec ce numéro spécial de Vendredi, le texte d'orientation, les 3 textes soumis contradictoirement au vote des militants et 3 non soumis au vote.

Adhérents ayant le droit de vote
Tous les adhérents à jour de leurs cotisations au moment du scrutin pourront participer au vote dès lors que leurs noms figurent sur la liste électorale dressée par le secrétaire et le trésorier de section, quinze jours avant la date du scrutin.

Modalités de vote
Le vote est personnel et secret. Il s'effectue au moyen d'un bulletin de vote unique publié dans ce numéro spécial de Vendredi.

Les modalités de vote pour les camarades de la Fédération des Français à l'Etranger sont spécifiques et définies par la direction fédérale. Pour cette fédération, le vote personnel et secret par correspondance est autorisé.

Le bureau de vote est composé du secrétaire de section, président, et de ses assesseurs.

Un seul vote -avec un seul bulletin- sur le texte adopté par le Conseil national ou sur l'un des 3 textes présentés contradictoirement sera pris en compte. Pour être précis, cela signifie que sur chaque bulletin une seule case peut être cochée sinon il sera considéré comme nul.

CONVENTION NATIONALE SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Composition de la Commission nationale d'élaboration

Lionel Jospin - Barthélémy Alcantara -Martine Aubry -Jean-Marc Ayrault -Jean-Pierre Balligand - Claude Bartolone -Jean-Pierre Bel - Pervenche Beres - Alain Bergounioux - Frédérique Bredin -Jean-Louis Bianco -Jean-Christophe Cambadélis -Michel Charzat - Alain Claeys - Christophe Clergeau - Yves Colmou -Jean-Louis Cottigny - Michel Debout - Gérard Delfau -Jacques Delors - Harlem Désir - Marie-Madeleine Dieulangard -Julien Dray - Laurence Dumont - Henri Emmanuelli -Claude Estier - Claude Evin - Laurent Fabius - Gérard Filoche - Claude Fleutiaux -Jean-Claude Fortier - Gérard Fuchs - Georges Garot - André Gauron - Jean Germain - Jean Glavany - Géraud Guibert - Pierre Guidoni - Elisabeth Guigou - Sylvie Guillaume - Adeline Hazan - François Hollande - Régis Juanico -Jack Lang -Jean Le Garrec -Jean-Yves Le Deaut -Jean-Marie Le Guen - Marie-Noëlle Lienemann - Thierry Mandon -Jean-Pierre Masseret - Pierre Mauroy -Jean-Luc Melenchon - Louis Mermaz - Louis Mexandeau - Pierre Moscovici - Henri Nallet - Véronique Neïertz - Régis Passerieux - Vincent Peillon - Daniel Percheron - Christian Pierret - Claude Pigement - Jean-Paul Planchou - Bernard Poignant -Jean Poperen - Christine Priotto - François Rebsamen -Jean Rey - Alain Richard - Michel Rocard - Bernard Roman - Laurence Rossignol - Ségolène Royal - Michèle Sabban - Michel Sapin - Christian Sautter - Françoise Seligmann -Dominique Strauss-Kahn -Jean-Pierre Sueur - René Teulade - Catherine Trautmann - Daniel Vaillant - Manuel Valls - Alain Vidalies - Henri Weber.

Forum Social

LES PROPOSITIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU PARTI SOCIALISTE EN DÉBAT

Dimanche 17 novembre 1996
Bourse du Travail de Saint-Denis (93)

Déroulement de la journée
Bourse du Travail de Saint-Denis, 9 rue Génin (93)
Métro : Porte de Paris. (Ligne 13)

9H30 - accueil
- atelier n°1 : combattre le chômage et la précarité
- atelier n°2 : quelles réponses aux questions posées par le mouvement social de novembre/décembre 1995 ?
- atelier n°3 : culture, éducation, reconstruction du lien social
- atelier n°4 : fiscalité - épargne - redistribution
- atelier n°5 : l'engagement social et la transformation de la société

14H30 - table ronde en séance plénière
rapports des ateliers en séance plénière
Quelle politique économique et sociale pour l'emploi ?

1 TEXTE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL NATIONAL DU 9 NOVEMBRE 1996

PRÉAMBULE

PREMIÈRE PARTIE :
• AGIR POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

A - Impulser la croissance
1 - Augmenter le pouvoir d'achat
2 - Relancer l'investissement et l'action publique

B - Réformer pour l'emploi
3 - Asseoir le financement social sur l'ensemble des revenus et de la richesse
4 - Réduire le temps de travail

C - Créer de l'emploi
5 - La création d'emplois de service
6 - Un programme national pour l'emploi des jeunes

DEUXIÈME PARTIE :
• AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE

A - Redistribuer
7 - Stabiliser l'imposition globale, rétablir la justice sociale

B - Reconstruire l'égalité
8 - Assurer l'égalité permanente des chances pour l'éducation et la culture
9 - Garantir les droits sociaux pour tous, préserver notre Sécurité sociale

C - Renforcer la solidarité
10- Organiser le territoire et promouvoir un développement durable

• NOTRE POLITIQUE ET LE RENDEZ-VOUS EUROPÉEN

Fondation Jean Jaurès

OBJECTIF EMPLOI
CHANGER DE POLITIQUE

La France est en état d'urgence. La gravité de la situation nécessite une thérapie de choc, un changement profond de politique.

Faible croissance et chômage de masse, régression sociale et forte progression des inégalités sont désormais les singularités qui caractérisent la prétendue "exception française". Partout en Europe, les mêmes tendances déflationnistes produisent les mêmes effets sociaux. Mais en France, celles-ci se trouvent renforcées par la politique menée par MM. Balladur et Juppé depuis quatre ans, qui a cassé la reprise, creusé les déficits, augmenté le chômage, et aggravé la souffrance sociale.

Ni la justice ni la cohésion sociale ne sont plus le fondement de l'action publique. Jacques Chirac a dénoncé la "fracture sociale" pendant la campagne présidentielle, mais, dans la pratique du gouvernement, ce sont les intérêts privés qui règnent en maître. Les principes de la République sont systématiquement bafoués, la dérégulation des services publics rompt l'égalité d'accès, la plus grande injustice préside aux décisions fiscales. L'État dont la mission est de protéger les citoyens est au contraire source de discriminations.

Les Français ne sont pas dupes du discours de Jacques Chirac. Ils voient la réalité telle qu'ils la vivent. Ils ressentent les injustices qui verrouillent les rouages sociaux. Ils constatent l'insécurité croissante de leur statut social. Ils subissent la multiplication des inégalités et des privilèges. Aussi ne faut-il pas s'étonner que la confiance ne soit pas au rendez-vous. La droite n'a réussi qu'à instiller la peur de l'avenir, à raidir les comportements, à saper la créativité collective. Alors que la demande d'État n'a jamais été aussi forte pour lutter contre le chômage et la précarité, l'État doit faire face à une très grave crise de crédibilité.

Cette crise nationale s'inscrit dans un contexte mondial lui-même en plein bouleversement. L'effondrement du communisme a laissé croire à une victoire totale et irréversible du libéralisme économique, et nombre de gouvernements conservateurs en ont déduit que l'individu pouvait être sacrifié au profit et la cohésion sociale au marché. Les États-Unis affichent partout leur puissance mais la démocratie et la liberté sont menacées par l'argent, le tissu social déchiré par la violence.

Pourtant, le progrès technologique et l'explosion des techniques de communication ouvrent de nouvelles et vastes perspectives. Le temps libre, la culture, l'engagement individuel offrent de nouvelles possibilités d'épanouissement. Il importe aujourd'hui de les inscrire dans un projet collectif à l'échelle de l'Europe qui redonne sens à l'action politique.

La France et l'Europe méritent mieux que le marasme et le doute. Nos peuples sont disponibles pour entreprendre, conquérir et relever ensemble les défis du XXIe siècle. Mais il n'y a pas, il n'y a jamais eu de politique unique. Aucune fatalité ne pèse sur notre pays. C'est pourquoi les socialistes refusent la politique libérale de la droite. Ils veulent arrêter l'enchaînement fatal qui étouffe le pays : chômage, baisse du pouvoir d'achat, précarisation, augmentation des prélèvements, privatisation des services publics... pour en fin de compte, avoir encore plus de chômage.

La situation actuelle appelle des changements profonds. Il faut substituer une politique dynamique de satisfaction des besoins à l'inefficace et inégalitaire politique de l'offre. Il faut affirmer une volonté inébranlable de faire de l'emploi l'objectif et la priorité de toute politique et une action forte de l'État pour les réaliser. L'emploi doit devenir le ressort du sursaut qu'attend le pays.

Nos propositions s'inscrivent dans un projet de société plus global, qui veut donner à chacun sa place dans la société -par l'emploi d'abord, mais aussi par l'exercice des droits fondamentaux au logement, aux soins médicaux, à l'éducation, à la sécurité-. Il favorisera un développement durable et enrichira la démocratie.

Cela suppose plus qu'une alternance, une véritable alternative. Non pas une addition de mesures, mais un projet cohérent capable de mettre en mouvement "une volonté majoritaire d'action" soutenant et mettant en œuvre cette politique. Relancer la croissance, réformer le financement du social pour favoriser l'emploi, réduire le temps de travail, redonner l'espoir à la jeunesse, redistribuer les richesses par la fiscalité, réhabiliter les services publics, renforcer les solidarités, telle est notre ambition pour être au rendez-vous de l'Europe.

PREMIÈRE PARTIE

AGIR POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

La France connaît depuis quatre ans un véritable déficit de croissance. En rupture avec les évolutions antérieures, la croissance économique dans notre pays a été, à partir de 1993, en moyenne de 1,2% contre 1,4% pour la moyenne européenne. Ce niveau est très inférieur à ce qu'il aurait fallu pour espérer faire reculer le chômage. La responsabilité en incombe en premier lieu au gouvernement d'Edouard Balladur et à celui d'Alain Juppé, qui ont infligé au pays un véritable choc fiscal, en accroissant de 200 milliards de francs les prélèvements pesant sur les ménages, et conduit une politique d'austérité salariale et sociale. Faute d'une croissance suffisante du pouvoir d'achat et en raison de la situation de précarité qui pèse sur 7 à 8 millions de Français, la consommation stagne et la reprise de la construction de logements et des investissements industriels n'est pas au rendez-vous. Résultat : l'activité se traîne, le chômage augmente fortement, les déficits publics, faute de recettes, restent supérieurs à 4% du PIB. Or, si la croissance n'est pas à elle seule suffisante, la sortie de la stagnation reste une condition du recul du chômage et du rééquilibrage des finances publiques. Sans croissance à la fois forte et durable, le tissu social et économique continuera de se déchirer, les entreprises resteront attentistes. Les réformes nécessaires, loin d'être envisagées de façon isolée, devraient, au contraire, s'inscrire dans une véritable stratégie de croissance tant au niveau national qu'européen.

A - IMPULSER LA CROISSANCE

Pour mener une politique de croissance en France il faut augmenter le pouvoir d'achat et relancer l'investissement public.

1 - Augmenter le pouvoir d'achat

La relance de la demande, aujourd'hui très insuffisante, nécessite une hausse sensible du pouvoir d'achat. Plusieurs dispositions peuvent y concourir : augmentation des salaires, que la situation générale des entreprises permet, baisse de 2 points du taux de cotisation autorisée par le remplacement des cotisations salariées par une CSG élargie, allègement de la TVA, notamment en faveur de la consommation populaire.

Une conférence nationale des salaires

Les pouvoirs publics, conformément à la proposition faite par Lionel Jospin pendant la campagne présidentielle, instaureront une conférence nationale des salaires. Celle-ci indiquera les évolutions souhaitables pour que l'augmentation globale du pouvoir d'achat soutienne une relance non inflationniste. Elle s'appuiera sur les travaux du Centre d'Etudes sur les Revenus et les Coûts, supprimé par Edouard Balladur et qui sera recréé. Elle doit servir de référence aux négociations dans les branches et les entreprises, qui doivent rester décentralisées. En outre, la loi imposera dans les conventions collectives que les " minima " ne puissent pas être inférieurs au SMIC. Elle complètera la loi Roudy sur l'égalité professionnelle par une clause spécifique de subordination de marchés publics à la réalisation de plans d'égalité professionnelle.

Les conditions d'une retraite pleinement vécue

Les socialistes affirment leur volonté de créer les conditions d'une retraite pleinement vécue en garantissant l'avenir des régimes de retraites par répartition et en liant la progression des retraites à celle des salaires. A cet effet, une négociation sera ouverte avec les organisations représentatives. Pour assurer le passage des années 2005-2030, qui auront à faire face à une décrue démographique des générations de l'après-guerre, des dispositions financières seront prises pour consolider les régimes de répartition.

2 - Relancer l'investissement et l'action publique

Priorité à l'investissement public

L'investissement public contribue à la croissance de la demande avec un effet multiplicateur important. De plus, il répond à des besoins dont la rentabilité est trop faible ou à trop long terme pour que les investisseurs privés s'y intéressent. Il redeviendra une priorité et s'inscrira dans le cadre d'une politique d'équipements d'avenir, d'aménagement du cadre de vie, de réduction des inégalités géographiques.

Remettre à plat la politique de logement

La politique du logement sera remise à plat. Priorité sera donnée au logement social et intermédiaire, dans le cadre de la relance d'une politique de la ville ambitieuse. Cette politique sera favorisée par le contexte créé de hausse des revenus, de baisse des taux d'intérêt et de réajustement de la fiscalité (infra). Elle comportera, en outre, plusieurs mesures spécifiques : accession à la propriété, augmentation des plafonds de prêts des plans d'épargne logement, taux préférentiels pour les jeunes, système de "sécurisation" en cas de chômage, schéma national de construction et de réhabilitation de logements sociaux, taxation sur les logements vacants afin de les réintroduire sur le marché.

Amplifier l'effort en faveur de la recherche

L'effort en faveur de la recherche sera considérablement amplifié à travers le renforcement de la recherche publique et du crédit-recherche (à l'exemple de ce qui se fait aux Etats-Unis, l'effort public pourra être porté à 75%). Une attention particulière sera apportée aux industries de la communication qui ont un fort potentiel de développement et de création d'emplois. L'ensemble des industries qui y concourent (électronique, informatique, télécommunications, multimédia) devront être considérées d'intérêt national et européen.

Stabiliser et réorienter la dépense publique

La situation catastrophique des finances publiques créée par les gouvernements Balladur et Juppé ne laisse guère de marge de manœuvre pour accroître la dépense budgétaire, jusqu'au retour à la croissance. La dépense devra être stabilisée et réorientée vers les dépenses qui favorisent l'emploi et la croissance. Depuis quatre ans, en effet, ce sont les interventions économiques et la charge de la dette publique qui connaissent la plus forte progression, au détriment de l'investissement public. Or ces dépenses constituent des transferts, au profit des entreprises et des investisseurs financiers, qui exercent des effets déflationnistes. Il conviendra donc de réduire ces dépenses par des mesures appropriées -notamment l'allègement de la charge publique- de façon à pouvoir financer les priorités que sont, pour les socialistes, l'investissement public, l'éducation et la culture, la justice et la solidarité. La nécessaire réduction des déficits ne peut se concevoir sérieusement que dans une perspective dynamique.

Enfin, les moyens financiers nécessaires à la réalisation des programmes européens d'infrastructures de communications, déjà décidés, devront être dégagés à l'échelon de l'Union européenne.

L'action publique au service du développement des entreprises

Pour agir sur l'emploi, il faut aider au renforcement et au renouvellement du tissu des entreprises. Ceci concerne tout d'abord l'investissement, qui accuse un retard important lié à la faiblesse de la demande. Dans certains domaines particuliers, nous enregistrons même un décalage qu'il serait très dangereux de laisser se creuser davantage. La politique de l'industrie doit éviter que, dans les domaines de haute technologie, notre pays soit à la traîne. C'est le cas notamment de l'informatique et des services associés qui représentent 40 % du renouveau de l'investissement aux Etats-Unis.

S'agissant de la création d'entreprises, des mesures budgétaires et fiscales doivent mettre un terme au recul actuel, en respectant un principe simple : tout versement de fonds publiques doit donner lieu à une évaluation. Ces mesures prendront la forme d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés. D'une façon générale, l'aide publique sera recentrée vers les petites et moyennes entreprises qui, seules, dégagent un solde net d'emplois et contribuent à l'équilibre du territoire. Enfin, l'intervention publique doit permettre aux petites entreprises de trouver des fonds propres. La création de petites entreprises à capital public, sur le modèle du "venture capital", à partir d'une sélection de projets risqués, est un des rares moyens de compenser, dans certains secteurs, la timidité du capitalisme français.

B - RÉFORMER POUR L'EMPLOI

3 - Asseoir le financement social sur l'ensemble des revenus et de la richesse

Favoriser le travail

Dans l'organisation actuelle de la société, le travail demeure le premier facteur d'intégration sociale. Or le capital, dont la logique pèse de tout son poids en faveur de la régression sociale, est aujourd'hui favorisé dans le financement social. En revanche le travail, qui est moins bien rémunéré que chez certains de nos principaux concurrents -le coût salarial est de 25% inférieur à ce qu'il est en Allemagne- supporte le poids des prélèvements sociaux qui apparaissent aux entreprises comme un frein à l'embauche.

Supprimer les exonérations de cotisations sociales

L'échec de la politique d'exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires, dont le coût budgétaire dépasse les 50 milliards de francs, confirme que ce n'est pas dans cette direction qu'il faut chercher une relance de l'emploi. D'ailleurs, après avoir réclamé de tels allégements, le patronat reconnaît désormais qu'ils n'ont en rien contribué à créer davantage d'emplois. La mesure a été aussi coûteuse qu'inefficace. Il faut en tirer les conséquences : les exonérations de cotisations sociales seront supprimées et les crédits correspondants recyclés en faveur des jeunes et des emplois de services aux personnes.

Libérer l'emploi

La réforme du financement social, qui ne s'appliquerait qu'au seul financement de la maladie, se justifie en outre par l'objectif de couverture maladie universelle défendu par ailleurs. Elle doit s'analyser différemment selon qu'il s'agit de la cotisation salariale ou employeur. Pour "libérer" l'emploi, il faut dissocier les salaires -et la masse salariale- des prélèvements sociaux et fiscaux qui pèsent sur le travail et les asseoir à l'avenir sur l'ensemble des revenus pour la cotisation salariale et sur la richesse produite pour la cotisation employeur.

Cotisations salariées : vers une CSG élagie

En ce qui concerne les cotisations salariées, le gouvernement de Michel Rocard a amorcé cette dissociation avec la mise en place de la CSG. Cette réforme doit être menée à son terme. Les cotisations salariées seront remplacées par une CSG élargie. Cette mesure sera accompagnée d'une baisse du taux se traduisant par une augmentation du pouvoir d'achat des salariés. Les modalités de sa mise en œuvre sur les retraites feront l'objet d'une négociation avec les retraités avec l'objectif de sécuriser leur avenir. Cette CSG sera déductible du revenu imposable et bénéficiera d'un abattement à la base permettant d'assurer une certaine progressivité.

Asseoir les cotisations employeurs sur la richesse produite

Pour les cotisations des employeurs, en dehors du déplafonnement qui a permis d'en abaisser le taux, le passage à la valeur ajoutée, évoqué depuis vingt ans, n'a jamais été réalisé. Nous souhaitons conduire cette réforme et asseoir les cotisations employeurs maladie sur l'ensemble de la richesse produite et non plus sur le seul travail. Ainsi seraient modifiés les arbitrages entre emploi et capital dans les décisions des entreprises.

La mise en œuvre de cette réforme et son calendrier seront examinés avec le plus grand soin. Elle se traduira, évidemment, par des transferts plus ou moins importants selon les secteurs. Mais son objet est bien de modifier la répartition de la charge actuelle qui pèse exagérément sur les entreprises utilisant le plus de main d'œuvre, à faible ou à forte qualification.

Parallèlement, les autres prélèvements qui pèsent sur le travail, notamment la taxe professionnelle, devront être aménagés dans un sens favorable à l'emploi. La provision pour licenciements, qui revient à faire subventionner les licenciements par le contribuable, devra être purement et simplement supprimée.

4 - Réduire le temps de travail

Un enjeu de société

La réduction du temps de travail est un véritable enjeu de société. Elle est rendue nécessaire par le chômage comme par le besoin de temps libre. Ces deux dimensions sont d'ailleurs inséparables, tant il est vrai que l'impact de la réduction du temps de travail sur l'emploi est autant direct qu'indirect, à travers les nouvelles activités qui se développent avec le temps libre. Elle est rendue possible par le progrès technique, qui a pour effet de diminuer la quantité de travail nécessaire à la production des biens et services.

Remettre le mouvement en marche

Or, malgré la poursuite des gains de productivité, ce mouvement est interrompu depuis quinze ans. Il nous faut le remettre en marche. La situation de beaucoup d'entreprises le permet ; le retour de la croissance et la baisse du chômage dégageront en outre de nouveaux moyens. La forte baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée depuis dix ans crée en effet une opportunité pour procéder à une forte réduction du temps de travail, nécessaire à la création d'emplois.

Notre perspective : la semaine de 32 heures

La perspective de la réduction du temps de travail est d'aller vers une semaine de 32 heures. Notre préférence va à des formules de temps réduit qui permettent de dégager des journées ou des demi-journées de temps libre comme la semaine de quatre jours, et à des réductions du temps de travail sous la forme de congés rémunérés de longue durée. Ainsi serait-il répondu au désir de travailler et de vivre autrement pour mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et personnelle et vie civique. Ainsi seraient créées les conditions d'un partage plus équilibré des tâches entre hommes et femmes, d'un temps plus large consacré aux enfants, d'une participation plus active à la vie civique, et finalement d'une plus grande égalité dans le travail. Ainsi serait durablement inversée l'évolution négative de l'emploi.

Une loi-cadre pour les 35 heures sans baisse de salaire

Dès le début de la législature, les socialistes proposeront, après consultation des partenaires sociaux, une loi-cadre qui, sans baisse de salaires, abaissera l'horaire hebdomadaire légal à 35 heures, réduira les durées maximales autorisées et limitera le volume annuel d'heures supplémentaires. Des négociations s'engageront sur cette base dans les branches et les entreprises et traiteront des créations d'emplois qui doivent l'accompagner. La réduction du temps de travail s'appliquera aux services de l'État et des collectivités locales.

Négociation et contrôle

Cette nouvelle loi se substituera à la loi "Robien". Elle abrogera les dispositions des lois Giraud et redéfinira les modalités du temps partiel dans le sens d'un temps réellement choisi et accompagné des garanties normales du droit du travail. Pour en assurer le contrôle, les moyens de l'inspection du travail seront renforcés afin que ces nouvelles dispositions, comme l'ensemble de la législation sociale sur le travail, aujourd'hui largement bafouée, soient respectées.

Aller plus loin

Pour les entreprises instaurant par accord un horaire de 32h avec créations d'emplois, une baisse de la cotisation patronale sera mise en œuvre, financée par la surtaxation des heures supplémentaires ou les économies que feront l'État, la Sécurité sociale et l'UNEDIC, dès que le chômage baissera par l'effet d'une réduction substantielle des horaires.

Par ailleurs, les chômeurs en fin de droit de moins de 60 ans et ayant au moins 40 ans de cotisations pourront faire valoir leurs droits à la retraite à taux plein.

Enfin, la réduction du temps de travail aura des incidences sur l'ensemble des rythmes sociaux, et en premier lieu sur les rythmes scolaires, dont le réaménagement doit contribuer à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel des enfants. Un cadre général devra être fixé pour que les initiatives locales n'aboutissent pas à des effets de ségrégation en fonction de la richesse des communes. Dans l'affectation des moyens, la priorité sera donnée aux communes les plus défavorisées et aux zones d'éducation prioritaire.

C - CRÉER DE L'EMPLOI

5 - La création d'emplois de service

Il y a tant de besoins insatisfaits

De nombreux besoins sociaux et culturels restent aujourd'hui insatisfaits faute de ressources suffisantes (aide aux familles et aux personnes, activités sportives, culturelles et de loisirs, environnement, cadre de vie, etc.) D'après une enquête de l'INSEE, 66% des ménages disent ne pas avoir de budget pour recourir à des services de proximité. La création de ces emplois doit être portée par une politique nationale d'intervention : un véritable programme de "Grands travaux sociaux" qui privilégie l'investissement dans l'inovation sociale et de nouveaux services sera mis en œuvre.

Organiser l'offre de service

L'intervention publique doit contribuer à organiser l'offre. Les emplois dans les services de proximité doivent être de vrais emplois, les salariés bénéficier de la reconnaissance sociale et de la dignité de l'emploi salarié en termes de rémunération, de qualification et de droits sociaux. Cela suppose que cette activité s'inscrive dans le cadre de structures exerçant la fonction d'employeurs. Une Charte des services aux personnes sera adoptée à cet effet et les structures bénéficiant d'une aide publique devront être agréées.

Solvabiliser la demande

L'intervention publique doit également aider à solvabiliser la demande par des aides aux ménages à faibles revenus qui pourraient prendre la forme de prestations en nature par le biais d'une " monnaie de service" permettant aux bénéficiaires de choisir librement le prestataire de leur choix.

Une nouvelle impulsion pour l'économie sociale

Enfin, une impulsion nouvelle sera donnée au secteur de l'économie sociale, qui doit être le fer de lance de cette politique : renforcement de la formation des gestionnaires, consolidation des associations par des contrats pluriannuels...

6 - Un programme national pour l'emploi des jeunes

Il y a urgence

Il y a urgence. Trop de jeunes sont dans la désespérance. Nés avec la crise, ils n'ont qu'elle pour horizon. Leur avenir ressemble à leur présent et pour beaucoup, il signifie chômage, paupérisation, exclusion. La France ne peut accepter de sacrifier ainsi sa jeunesse.
Toutes les catégories de jeunes sont désormais touchées par le chômage, les jeunes en situation d'échec scolaire, mais aussi de plus en plus les diplômés. Beaucoup galèrent de stages sans avenir en petits boulots, de CES en contrat exo-jeunes, sans parvenir à trouver un emploi normal, à défaut d'être stable. D'autres tentent d'échapper au chômage et à la précarité en prolongeant leurs études et en multipliant les diplômes, pour, finalement, se déclasser et accepter d'être sous-qualifiés en prenant des emplois auxquels les moins diplômés pourraient légitimement prétendre. Chômage, précarité, déclassement cumulent leurs effets et entraînent un recul du niveau de vie : l'INSEE estime que celui-ci a été de 17% en dix ans.
Ce constat, il faut le reconnaître avec lucidité, signe aussi l'échec des politiques de la dernière décennie. Reconduire ces dispositifs en les aménageant, voire en en changeant, une nouvelle fois, le nom, c'est répéter l'échec, exacerber les frustrations. Les jeunes ne veulent ni de salaire ni d'emploi au rabais. Ils l'ont manifesté avec force ces dernières années. Une telle politique est socialement inacceptable ; elle est économiquement désastreuse. De proche en proche, elle tire tous les emplois vers la précarité et vers des salaires plus faibles, renforçant la tendance déflationniste de l'économie. Il faut dire haut et fort que l'on ne sortira pas de la crise en y enfonçant les jeunes.
L'objectif des socialistes est de mettre en place un plan massif de créations d'emplois pour les jeunes et de dégager les moyens financiers nécessaires. Ceci passe à la fois par l'impact sur l'emploi de la politique d'ensemble proposée par ailleurs (réduction de la durée du travail, relance de la demande, emplois de proximité, réforme des prélèvements fiscaux et sociaux) et par un programme national en faveur de l'emploi des jeunes. Celui-ci s'articulera autour des deux dispositifs suivants :

• engagement direct de l'État, en liaison avec les collectivités locales, à créer et financer 350 000 emplois supplémentaires en deux ans.

• conclusion sur la base d'une loi-jeunes d'un engagement national entre les entreprises et l'État pour la création en deux ans de 350 000 contrats de premier emploi supplémentaires. Ces contrats de travail à durée indéterminée comporteront pour l'entreprise une obligation de formation interne financée par l'État. Cette loi définira, dans un même mouvement, un vaste programme de formation en alternance incitant les entreprises à accueillir un nombre croissant de jeunes. Les dispositifs d'embauche de jeunes autorisant le versement de rémunérations inférieures au SMIC seront remis en cause.

DEUXIÈME PARTIE

AGIR POUR LA JUSTICE SOCIALE

Réduire les inégalités sociales, reconstruire la cohésion nationale, réhabiliter l'Etat en le remettant au service de tous sont un seul et même objectif. Il ne sera pas rempli si l'on oppose le chômage à la pauvreté, les exclus aux classes moyennes. On n'allégera pas la souffrance des uns par la paupérisation des autres! Il n'y aura de solidarité que si l'action publique ressoude le pays autour de valeurs communes de justice et de solidarité.
Une meilleure redistribution de la richesse est aujourd'hui une condition indispensable du combat pour la croissance et pour l'emploi : il n'y aura pas de redressement de la consommation sans une modification du partage entre salaires et capital et entre catégories sociales au bénéfice des plus démunis.

A - REDISTRIBUER

Le choix d'un système fiscal ne relève pas de la seule technique fiscale. Privilégier la technique, c'est se soumettre aux contraintes de toutes sortes nées de la superposition, au fil des années, de mesures ponctuelles. Pourtant, s'il est un outil potentiel efficace au service de la justice et de la solidarité, un instrument de redistribution, c'est bien la politique fiscale. Dans ce système, prélèvement social et prélèvement fiscal occupent une place centrale. Pour des questions de lisibilité, de compréhension du citoyen, de contrôle du financement de la protection sociale, il est souhaitable de maintenir une distinction entre ces deux prélèvements. Cependant, l'analyse de la charge et de sa répartition doit se faire en liant les deux : cotisations sociales et impôt sur le revenu représentent les deux tiers du total des impositions.

7 - Stabiliser l'imposition globale, rétablir la justice sociale

Un système fiscal inégalitaire

Le constat est connu : les moins favorisés supportent des cotisations sociales assises sur les seuls revenus d'activité, des taxes indirectes élevées et une fiscalité locale inégalitaire. L'impôt sur le revenu touche fortement les revenus moyens et les plus fortunés tirent avantage de divers abattements et réductions ainsi que de la large détaxation des revenus du capital. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les détenteurs du capital concentrent une part considérable du patrimoine entre leurs mains. Les mesures des gouvernements Balladur et Juppé ont aggravé les inégalités.

Pour une véritable refonte

Quand un système est ressenti comme étant profondément injuste, il perd toute légitimité. L'impôt n'est plus accepté. Dès lors, un tel système appelle une refonte qui exclut toute hausse générale des prélèvements et qui implique une répartition différente des charges.

Deux objectifs

Celle-ci poursuivra deux objectifs : rééquilibrer la part de la fiscalité directe par rapport à la fiscalité indirecte (allègement de la TVA notamment sur la consommation populaire); rééquilibrer l'imposition du travail et du capital en atténuant l'imposition des classes moyennes et en renforçant la progressivité de celle des hauts revenus et des patrimoines.

Quatre mesures de justice

A côté du transfert des cotisations salariées maladie sur l'ensemble des revenus (CSG élargie), les socialistes proposent quatre mesures de justice :

- les revenus de placements financiers (hors épargne populaire) et les plus-values qui bénéficient de détaxation et d'abattements seront soumis au prélèvement libératoire et les stock-options réintégrés dans l'assiette de l'impôt sur le revenu ;
- limitation globale des réductions et exonérations fiscales spécialisées ayant un effet contraire à la progressivité de l'impôt ;
- limitation des avantages dont bénéficient les patrimoines cédés par anticipation et les contrats d'assurance-vie, alourdissement de l'impôt sur la fortune ;
- relèvement de l'impôt sur les sociétés dont le taux sera rapproché de celui des principaux pays industriels et alignement de la fiscalité des plus-values financières des entreprises sur le taux de l'IS.

Le prélèvement à la source

Les recettes procurées par ces mesures donneront le moyen d'un allègement fiscal substantiel à caractère social.

La justice rétablie, l'imposition globale stabilisée, l'ensemble des revenus mieux appréhendé, il sera alors possible d'envisager la mise en place d'un prélèvement à la source, étape nécessaire sur la voie d'un meilleur équilibre entre fiscalité directe et indirecte. Les socialistes proposeront également une réforme importante de la fiscalité locale et notamment de la taxe d'habitation.

B - RECONSTRUIRE L'ÉGALITÉ

Défendre et rénover les services publics

Les services publics contribuent à la cohésion sociale, à l'efficacité économique du pays, et appartiennent à notre identité. Ils garantissent l'égalité des citoyens, la péréquation tarifaire, la cohérence du territoire et prennent en compte des valeurs collectives auxquelles les Français sont attachés, comme l'a montré le mouvement social du mois de décembre dernier.

Les privatisations seront stoppées et le bilan de leurs conséquences sur l'emploi et sur le service rendu sera fait afin de prendre les mesures qui permettront de reconsolider, chaque fois que nécessaire, les services publics affaiblis.

De plus, dans les secteurs où les exigences de santé publique, de sécurité, de droits fondamentaux des consommateurs, de protection de l'environnement, d'accès à des biens et services fondamentaux se trouvent mises en cause, les socialistes proposeront aux Français d'étendre les principes de fonctionnement du Service public, c'est-à-dire de l'intérêt général. Ils agiront pour faire émerger une conception européenne du Service public et l'intégrer dans le traité de l'Union, afin de rééquilibrer la construction européenne, de lui redonner un sens aux yeux des citoyens.

8 - Assurer l'égalité permanente des chances par l'éducation et la culture.

Une vision de l'homme en société

La logique du libéralisme économique aboutit à une déstructuration des sociétés développées. Celle-ci n'est pas seulement économique : elle est aussi profondément culturelle. A l'inverse, l'histoire associe étroitement le mouvement socialiste au progrès de l'éducation et de la culture. Le savoir et la culture relèvent d'une vision de l'homme et sont une dimension essentielle de l'épanouissement des individus et du progrès social. Ils sont une dimension indispensable dans le combat contre les inégalités. Le Parti socialiste développera ses propositions à l'occasion d'un débat national organisé au premier semestre 1997.

La laïcité est notre valeur de référence

Notre valeur de référence est la laïcité, valeur républicaine s'il en est. Notre ambition, c'est de faire de la culture et de l'éducation, le cœur du modèle d'intégration républicaine et laïque. Car la laïcité est une valeur positive indispensable et incontournable : condition de la liberté de conscience et fondement du pacte permettant, avec la séparation des religions et de l'Etat, à toutes les philosophies et à toutes les croyances de vivre harmonieusement. C'est l'intégration républicaine opposée a la dislocation communautaire.

Un grand projet : l'éducation tout au long de la vie

Notre objectif est d'assurer l'égalité permanente des chances par la construction concrète d'un grand projet « l'éducation tout au long de la vie » réduisant la barrière et multipliant les passerelles entre formation initiale et formation continue, et s'inscrivant logiquement dans notre objectif de réduction du temps de travail. Cet objectif politique s'appuiera sur six axes :

Six axes

1. Une priorité budgétaire : l'éducation, la formation professionnelle et la recherche sont un investissement productif pour l'avenir, et la culture une nécessité absolue pour la construction d'une société centrée sur l'homme. Cet effort, stoppé depuis 1993, sera repris ;
2. Le rôle majeur, essentiel, des services publics de l'éducation, de la culture, de l'audiovisuel et de la recherche, est indispensable à l'égalité des chances et à la redistribution, et incarne notre conception de l'intérêt général ;
3. La discrimination positive exprime une idée simple : donner plus à ceux qui ont le moins. Elle se traduira par des moyens accrus pour lutter contre l'échec scolaire, l'inégal accès à la qualification professionnelle, la violence ou le dépérissement culturel des quartiers dégradés ; elle prendra également la forme de l'utilisation de "discriminations positives" en faveur de groupes ou catégories de populations défavorisées ou souffrant de certains retards ;
4. La relance de la promotion sociale des salariés par la "refondation" d'un réel droit individuel à la formation professionnelle continue ;
5. La mise en place d'un statut social du jeune 16-25 ans, dont le statut étudiant sera un volet essentiel, définira les conditions de l'autonomie des jeunes et de l'individualisation de leur parcours vers l'insertion professionnelle ;
5. La construction de l'espace éducatif, culturel et scientifique européen sera accélérée pour donner une âme à l'Europe.

9 - Garantir les droits sociaux pour tous, préserver notre Sécurité sociale

Un droit égal pour tous

La façon dont la société organise son système de protection sociale et satisfait aux besoins collectifs traduit une certaine conception que l'on se fait de l'homme. Dès les premiers débats sur l'organisation des assurances sociales, Jean Jaurès exprima l'objectif des socialistes en affirmant que " la pensée de la loi, c'est de substituer à l'arbitraire de l'aumône la certitude du droit ". Cet objectif garde aujourd'hui toute sa valeur au moment où dans le domaine de la santé, du logement, de l'accès aux services publics, un nombre croissant de nos concitoyens se trouve exclu de cette " certitude du droit " et doit s'en remettre au caritatif pour survivre.
Un droit égal pour tous, c'est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion de ceux qui, avec le chômage, perdent l'accès à la santé, au logement... et sont rejetés vers le RMI et les aides les plus diverses, comme de ceux qui disposent de revenus modestes. Par ailleurs, un programme de lutte contre la grande pauvreté complètera notre projet économique et social.

Préserver notre Sécurité sociale et garantir un égal accès aux soins

Le plan Juppé est injuste et inefficace. La maîtrise des dépenses de santé, bien que nécessaire, n'est pas une fin en soi mais une condition pour préserver notre protection sociale et garantir à chacun un égal accès aux soins. Les socialistes veulent instaurer une couverture maladie universelle ; étendre le tiers-payant et améliorer la prise en charge dans les filières et les réseaux de soins jusqu'à la gratuité pour les plus démunis, notamment à travers l'augmentation des ressources du fonds national de mutualisation de la population. Ils veulent aussi décentraliser l'organisation de la gestion des services de santé dans le cadre de la politique de santé publique définie au niveau national et le respect des objectifs de qualité, de sécurité et d'accès aux soins égal pour tous ; réduire les inégalités croissantes de la politique familiale en instaurant une allocation dès le premier enfant pour les familles modestes financée par une modulation des allocations familiales pour les hauts revenus ; assurer la dignité pour les personnes handicapées et dépendantes, en créant localement les emplois de service nécessaires aux personnes (dans les conditions indiquées précédemment).

C - RENFORCER LA SOLIDARITÉ

L'équilibre écologique est fragile et la dégradation de la nature entraîne inexorablement celle du cadre de vie. Les nuisances ont un coût dont leurs auteurs ne se sentent pas comptables, mais que la société toute entière supporte : maladies, gaspillage de temps, pollution des nappes phréatiques et de l'atmosphère. Parallèlement, des pans entiers de notre territoire se désertifient, pendant que se concentrent des populations de plus en plus nombreuses dans les zones urbaines. Il est temps d'inverser cette évolution et de promouvoir une nouvelle approche -le développement solidaire des territoires- et une nouvelle perspective-une civilisation urbaine harmonieusement liée à l'environnement rural.

10 - Organiser le territoire et promouvoir un développement durable

Quatre objectifs

La politique d'aménagement du territoire reposera sur quatre objectifs : la recherche d'un développement durable qui intègre les valeurs de l'écologie à la croissance économique, une meilleure répartition des activités sur l'ensemble du territoire, un encouragement à l'initiative locale, enfin, l'organisation de solidarités entre les territoires sur la base d'une péréquation des ressources.

Pour le développement durable

L'internalisation des coûts d'environnement, qui sont aujourd'hui reportés sur la société, suppose l'extension du principe du pollueur-payeur et la taxation de l'utilisation des ressources non, ou difficilement, renouvelables. A cet égard, les socialistes mobiliseront leurs partenaires européens pour faire aboutir la proposition de taxe sur le CO2. A côté de ces mesures fiscales, chaque fois que cela est nécessaire, la réglementation sera renforcée pour créer le cadre d'une croissance durable.

Le rôle des structures territoriales

Le Parti socialiste reviendra dans les prochains mois sur l'objectif de développement durable, notamment autour des questions des grands travaux, des transports, de l'énergie et de la lutte contre les pollutions. La mise en œuvre de cette politique passe par une accélération de l'évolution des structures institutionnelles territoriales. La communauté de communes ou de ville en est l'instrument privilégié. Elle devrait rapidement se généraliser autour des «agglomérations» dans les zones urbaines denses et des «bassins de vie» associant des villes moyennes et leur environnement rural. La réalisation de cet objectif devra s'intégrer dans une initiative française en faveur du développement durable, qui marquera notre volonté de redresser le retard pris dans ce domaine.

Un plan sur dix ans

Cette initiative, qui traduira le souci de protéger l'environnement tout en assurant le développement économique et la protection sociale -les trois piliers du développement durable- fera l'objet d'un plan sur dix ans, voté par le Parlement. Ce sera l'occasion de donner un nouveau rôle à la planification française et d'introduire des principes éthiques (précaution, responsabilité, etc.) dans nos modes de croissance, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. La commission française de développement durable sera, comme dans la plupart des pays développés, rendue indépendante du gouvernement.

La réforme des finances locales et l'intercommunalité

L'intercommunalité deviendra également le socle de la réforme des finances locales. D'une part, elle bénéficiera d'une dotation financière spécifique qui assurera une péréquation entre les communes. D'autre part, elle permettra de rénover la fiscalité locale, en modernisant les assiettes des différents impôts -taxe d'habitation, taxes foncières, taxe professionnelle- de façon à assurer une plus juste répartition de la charge fiscale locale en fonction des capacités contributives et sans pénaliser l'emploi. La taxe professionnelle, en particulier, sera réformée par une réduction de la part pesant sur les salaires et une actualisation de la part portant sur les outils de production. Les communes seront encouragées à la percevoir en commun au niveau de l'agglomération ou de l'espace de coopération intercommunale en zone rurale. Une péréquation nationale, assise sur un prélèvement uniforme sur la valeur ajoutée des entreprises, sera développée.

Un nouveau modèle de développement agricole

Dans le même esprit, une réflexion sera engagée sur le modèle de développement agricole. Deuxième puissance exportatrice mondiale de produits agricoles et agro-alimentaires, la France dispose avec l'agriculture et l'agro-alimentaire d'un atout considérable dans la bataille de l'emploi malgré la diminution continue de la population agricole et rurale. Toutefois, le développement de grandes cultures et d'élevages intensifs entraîne de multiples pollutions et une marginalisation importante de l'activité agricole. L'affaire de la «vache folle» condamne un libéralisme qui va à l'encontre de la santé des individus. La remise en cause du «productivisme» doit s'accompagner d'une révision de l'attribution des «aides directes» aux agriculteurs en introduisant des mécanismes de plafonnement par exploitation. C'est la condition de leur pérennité qui permettra le maintien de pluri-activités agricoles et rurales sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble de ces orientations concernent également l'Outre-Mer. Afin de privilégier une élaboration décentralisée prenant en compte ses spécificités, le projet pour l'Outre-Mer fera l'objet d'une procédure particulière au cours du premier semestre 1997.

Notre politique et le rendez-vous européen

Nous sommes européens et favorables à la monnaie unique

Les socialistes sont européens, ils sont convaincus de la nécessité de construire à terme un ensemble politique sur notre continent, ils sont favorables à la monnaie unique. Celle-ci doit permettre d'éliminer les facteurs de spéculation entre les monnaies européennes et de détacher le franc d'un vis-à-vis trop exclusif avec le mark. Elle constituera aussi une monnaie stable, jouant un rôle décisif dans les relations et les transactions mondiales et la refonte d'un nouveau système monétaire international que nous appelons de nos vœux.

Des évolutions inquiétantes dans la marche actuelle vers l'euro

Nous sommes toutefois inquiets de la marche actuelle vers l'euro, qui comporte, du fait de l'incurie du pouvoir en France, plusieurs dérives. Il existait depuis 1993 d'autres chemins pour aller vers la monnaie unique que les politiques mises en œuvre par la droite, lesquelles ont eu pour effet d'anémier l'économie française et d'accroître le chômage. L'actuel projet d'union monétaire semble exclure l'Italie et l'Espagne, portant le risque d'une Europe déséquilibrée économiquement, culturellement, historiquement. La vision allemande d'un pacte de stabilité interdisant toute politique contra-cyclique favorable à la croissance semble dominer. La question de la parité euro/dollar n'est pas posée clairement, alors que cette dernière monnaie est fortement sous-évaluée. Le choix d'un euro fort face à un dollar faible pourrait coûter très cher à l'Europe, sur tous les plans (économique, social et politique).

Aucune avancée politique ne se fait jour par ailleurs

Ces évolutions sont d'autant plus inquiétantes qu'aucune avancée politique ne se fait jour par ailleurs. La CIG paraît enlisée, sans engager de réforme en profondeur des mécanismes de décision ou du contrôle démocratique ni proposer de véritables avancées pour l'emploi et la justice sociale. Le calendrier de l'élargissement s'accélère, sans que les risques, par exemple pour la politique agricole commune, en soient maîtrisés. Aucune autorité politique démocratique ne fait contrepoids à la Banque centrale européenne. Enfin, conseil européen après conseil européen, se confirme l'abandon des grands travaux européens nécessaires à la croissance.

Quatre conditions au passage à la monnaie unique

Face à cette série d'évolutions très négatives, nous voulons affirmer quatre conditions au passage à la monnaie unique, en fonction desquelles nous arrêterons le moment venu notre position :

- nous ne voulons pas un "noyau dur" monétaire organisé autour du mark, nous voulons une Union européenne dotée d'une monnaie unique. C'est pourquoi l'adhésion immédiate de l'Italie et de l'Espagne nous paraît possible et nécessaire ainsi que celle de la Grande-Bretagne si son prochain gouvernement le décide ;

- nous demandons que soit mis en place un véritable gouvernement européen compétent notamment pour définir et mettre en œuvre les orientations de la politique économique de l'Union européenne ;

- nous refusons la conception restrictive d'un pacte de stabilité qui priverait les gouvernements de leurs marges d'action budgétaire. Nous proposons un pacte de solidarité et de croissance qui prendra appui sur une politique pour l'emploi et le progrès social. Nous considérons par ailleurs que la décision de passer -ou non- à la monnaie unique doit reposer sur une appréciation politique et non seulement comptable des critères de convergence ;

- nous considérons qu'il est nécessaire d'agir sur la parité entre le dollar et l'euro pour faire en sorte que celui-ci ne soit pas surévalué. Nous rappelons que la politique de taux de change relève du pouvoir politique. L'UEM doit permettre à l'Europe de lutter contre le dumping monétaire, y compris celui pratiqué par les Etats-Unis.

Pour un contrat social européen

Nous disons oui à la monnaie unique, mais non à la façon actuelle de la faire. Nous voulons ainsi permettre à la monnaie unique de redevenir un instrument au service d'une Europe du progrès social et de la croissance. Par ailleurs, la réussite de cette démarche implique l'engagement des forces sociales d'Europe. Le moment semble venu d'une initiative européenne pour un contrat social européen.

CONCLUSION

Une politique orientée vers l'emploi, relançant la demande et réduisant les inégalités, se traduirait par une croissance plus forte et des déficits plus faibles. La France serait ainsi en meilleure position pour aborder les échéances du futur.

Telle est la politique que nous voulons mettre en œuvre avec les Françaises et les Français. Elle implique une large adhésion de l'ensemble du pays. Celui-ci dira, lors des prochaines élections législatives, s'il veut, avec nous, se donner les moyens de faire de l'emploi un véritable objectif. Mais ces élections ne seront qu'un moment d'une mobilisation qu'il faudra maintenir et amplifier pour vaincre les conservatismes et les intérêts privés que la crise enrichit tandis qu'elle appauvrit et précarise des couches de plus en plus larges de la population.

Le projet que les socialistes proposent est fidèle aux valeurs de la République que nous voulons faire vivre, progrès et laïcité, égalité et justice sociale. Il est à la hauteur des enjeux du prochain siècle car fondé sur la démocratie et la participation des citoyens, ouvert sur l'Europe. Les socialistes veulent redonner aux Françaises et Français la maîtrise de leur destin et confiance dans l'avenir.

2 TEXTES PRÉSENTÉS CONTRADICTOIREMENT

- **PAR LA GAUCHE SOCIALISTE**
- **PAR PARTAGES**
- **PAR CHANGER**

Coll. Fondation Jean Jaurès

LES 5 AMENDEMENTS DE LA GAUCHE SOCIALISTE

Ces amendements sont proposés par les membres suivants de la commission nationale présidée par Lionel Jospin et coordonnée par Henri Emmanuelli : Harlem Désir ; Julien Dray ; Gérard Filoche ; Marie-Noëlle Lienemann ; Laurence Rossignol ; Jean-Luc Mélenchon.

Les amendements de la Gauche socialiste proposent d'inclure dans le programme du parti des revendications essentielles du mouvement social telles qu'elles ont été portées, notamment, par de nombreux syndicats et associations au cours du mouvement de novembre et décembre 1995.

Ils permettent surtout d'obtenir un engagement clair du parti. Au moment où beaucoup doutent, il faut des mesures qui puissent, par leur positionnement sans détour, montrer notre détermination à pratiquer une véritable politique de gauche qui ne soit pas un simple plan d'accompagnement.

Ils sont la garantie de cela pour tous ceux qui, aujourd'hui, souhaitent une gauche au combat, à leurs côtés, qui dit clairement ce qu'elle fait et qui prend, par des formulations nettes, des obligations sur ce qu'elle fera !

Nota bene : nous avons souhaité vous proposer un vote séparé pour chacun de ces cinq amendements. Cela nous a été refusé.

Amendement n° 1

ABROGATION DU PLAN JUPPÉ

Le plan Juppé de réforme de la Sécurité sociale sera abrogé. Il sera mis **un terme à la fiscalisation des recettes de la Sécurité sociale.** Celle-ci conduit en effet tout droit à l'assurance minimum et à l'arrivée des assurances privées. Pour les socialistes, l'origine de la crise du financement de la Sécu c'est le chômage : un million de chômeurs équivalent à cinquante milliards de manque à gagner. Les socialistes proposent donc deux remèdes au déficit actuel. D'abord, l'emploi et la maîtrise médicalisée des dépenses de santé. Ensuite, la prise en charge par le budget de l'État des dépenses de solidarité qu'il décide. Dans **ces conditions, devenue inutile, la CSG sera abrogée.** La gestion démocratique de la Sécurité sociale sera garantie par des élections régulières sur la base suivante : un assuré, une voix, pour l'ensemble des caisses.

(Remplace les paragraphes "libérer l'emploi" et "Cotisations salariés : vers une CSG élargie".) *(P. : 7)*

Amendement n° 2

RETRAITES : 37,5 ANNUITÉS POUR TOUS

En juillet 1993, le gouvernement Balladur a porté à quarante ans la durée d'activité exigée pour que les salariés du privé bénéficient d'une

retraite à taux plein. En novembre 1995, le gouvernement Juppé voulait en faire autant pour les salariés du public. Le mouvement social l'en a empêché. Les socialistes rendront aux salariés du privé leur droit à la retraite après 37,5 années d'activité.
Ainsi, la durée exigée pour avoir droit à la retraite sera la même pour tous. De plus, le système des retraites par répartition sera défendu et la mise en place des fonds de pension sera combattue.

(Complète le paragraphe "les conditions d'une retraite pleinement vécue".) (p. 5)

Amendement n° 3

35 HEURES HEBDOMADAIRES TOUT DE SUITE ET POUR DE BON

Pour être efficace, la réduction du temps de travail doit être massive et rapide. Si l'on ne veut pas qu'elle soit récupérée par les gains de productivité ou épuisée et dénaturée dans des négociations marathon, il faut une loi tout de suite. C'est pourquoi les socialistes proposeront **une loi sur les 35 heures pour tous, sans réduction de salaire, votée par le Parlement dans les 3 premiers mois de la législature.**
Une négociation aura lieu avec les partenaires sociaux pour aller vers les 32 heures.
Par ailleurs, un fonds national sera créé pour aider les petites entreprises à mettre en place cette loi.
Pour être efficace la loi doit être précise afin d'empêcher de contourner le plein effet des 35 heures. Plusieurs mesures d'accompagnement doivent donc être prises :

■ La réduction massive des durées maxima hebdomadaires et quotidiennes dites d'"ordre public" qui doivent être ramenées à quarante heures pour la semaine et à neuf heures pour la journée. Elles sont aujourd'hui de quarante-huit heures et de dix heures, et largement dépassées dans des dizaines de branches. Résultat : il y a aujourd'hui 1,2 milliard d'heures supplémentaires qui correspondent à 680.000 emplois à temps plein. Les heures supplémentaires doivent donc aussi être plafonnées à la journée, à la semaine et à l'année. Elles doivent être majorées à 200 % dès la première heure afin de les rendre plus coûteuses que l'embauche.

■ En matière d'organisation du travail, il faut rendre dissuasif l'usage du travail de nuit en le limitant et en majorant son coût horaire lorsqu'il est indispensable. Il faut maintenir l'interdiction de travailler le dimanche qui est une mesure de protection de l'emploi pour les petits commerces et n'autoriser d'exceptionnelles dérogations qu'aux salaires majorés à 200 %. Les domaines d'équipement de pointe, qui doivent être rentabilisés 7 jours sur 7, doivent donner lieu à des réglementations spéciales sur le modèle des "V-S-D" (20 ou 24 heures payées 39). Le principe généralisé des deux jours de repos consécutifs pour tous sera introduit dans le code du travail. Les "comptes épargne-temps" seront supprimés car les congés payés sont un élément de protection non seulement des loisirs mais de la santé des salariés, et dans ce cas les seules durées humaines, biologiques et sociales sont les durées hebdomadaires et quotidiennes.

■ La précarité doit être combattue. Les CDD doivent redevenir exceptionnels, de même que l'intérim, la sous-traitance encadrée fortement. Le temps partiel doit être choisi et non subi, et ceux qui l'ont choisi doivent profiter de tous les droits prévus pour les autres salariés. Les heures complémentaires seront supprimées.

■ Les moyens de contrôler cette réglementation du travail doivent devenir réels par le renforcement du pouvoir des instances représentatives du personnel, de celui de l'inspection du travail (pénalités plus fortes, instruments de contrôle plus sévères, directives strictes aux Parquets contre les contrevenants).

■ Les aides de l'État aux entreprises seront liées par convention, incluant le respect du code du travail, à la création de nouvelles embauches. Elles seront différenciées selon les seuils des entreprises. Ici, l'État pourra aider la vague d'embauches de façon adaptée aux différents cas en utilisant activement les fonds jusque-là dépensés pour le traitement social passif du chômage.

(remplace les paragraphes "une loi cadre pour les 35 heures..." et "Négociation et Contrôle".) (P. 8)

Amendement n°4

PAS DE MONNAIE UNIQUE SANS GARANTIE SOCIALE

La construction européenne ne peut se traduire par une régression sociale pour les pays membres. Au contraire, elle doit favoriser au niveau européen un modèle social juste et protecteur. **Aucun État membre ne pourra être contraint à remettre en cause sa protection sociale, ses services publics, ses acquis sociaux,** lorsqu'ils ne sont pas remplacés par des prestations équivalentes ou supérieures au niveau européen.
L'ensemble des cinq conditions posées par la France constitue la base pour un nouveau Traité en vue de l'union politique de l'Europe.

(Rajouter à la fin du paragraphe "quatre conditions au passage à la monnaie unique".) (P.14)

Amendement n°5

UNE LOI DE JUSTICE FISCALE DÈS LA PREMIÈRE ANNÉE

Dès la première année de la législature, une loi pour la justice fiscale sera votée. Elle reposera sur deux principes forts : l'impôt républicain, c'est l'impôt progressif ; **il faut imposer les revenus du capital comme les revenus du travail.**

1. La réhabilitation de l'exigence républicaine de progressivité des prélèvements fiscaux. Elle se traduit par une double nécessité : réduire le poids des prélèvements indirects proportionnels, les plus injustes car ils ne tiennent pas compte du revenu, et mettre fin à tous les dispositifs, notamment la faible taxation des revenus financiers, qui limitent la progressivité de l'impôt sur le revenu :

a) La baisse des prélèvements indirects proportionnels doit prendre la forme d'une baisse de la TVA, à travers notamment l'instauration d'un taux 0 pour les produits de consommation courante (actuellement taxés au taux réduit de 5,5 %).

b) Le rétablissement d'une réelle progressivité de l'impôt sur le revenu, dont le caractère universel doit être réaffirmé, sera rendu possible par :

■ la modification de la prise en compte des enfants par une réduction d'impôt identique pour tous (alors que le système actuel de quotient familial constitue un avantage social qui augmente avec le revenu !).

■ la stricte limitation des réductions et exonérations fiscales ayant un effet contraire à la progressivité de l'impôt, voire une suppression dans certains cas.

■ la suppression du prélèvement libératoire pour les revenus financiers, et l'intégration de l'ensemble des revenus financiers (à l'exception de l'épargne populaire) dans le revenu des personnes soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

■ le remplacement de la taxe d'habitation par une taxe locale progressive basée sur le revenu du ménage occupant l'habitation.

2. Un rééquilibrage entre la taxation des revenus et les autres ressources est nécessaire. Quatre moyens le permettent :

■ la création d'un impôt sur le patrimoine immobilier au taux de 1 % à partir d'un certain seuil visant à épargner la petite propriété.

■ l'impôt sur la fortune sans exonérations ni plafonnement.

■ le renforcement de la progressivité des droits de succession pour lesquels les exonérations et les dispositifs permettant d'y échapper seront supprimés. L'abattement actuel de 300.000 francs sera maintenu.

■ l'impôt sur les sociétés rééquilibré. Comme en Allemagne, les bénéfices non distribués seront soumis à un taux de 30 % et les bénéfices distribués à un taux de 45 %.

(Remplace le paragraphe "quatre mesures de justice".) (P. 10)

Texte présenté par "Partages"

POUR LA JUSTICE FISCALE

NON À L'ALOURDISSEMENT DE LA CSG

A insérer dans : « Asseoir le financement social sur l'ensemble des revenus et de la richesse »p.7
Signataires :
Thierry Mandon, Christian Martin, Régis Passerieux, François Rebsamen, Yvette Roudy, Françoise Seligmann, Alexandre Medvedowsky, Joël Roudil.

Si le choix qui nous est offert est de voter brutalement pour ou contre le texte que nous avons adopté au Conseil national, notre choix est fait, nous le voterons.

Ce texte, clairement ancré à gauche, fournira, en effet, un socle fort et stable, cohérent et clair au Parti socialiste pour agir demain face à une société émiettée, minée par le recul social et qui a besoin de retrouver des lignes fermes.

Nous avons d'ailleurs avec assiduité et conviction très largement participé à son élaboration et le considérons, dans la collectivité du parti, comme le nôtre.

Nous avons souhaité, ainsi qu'il est de tradition dans le Parti socialiste, l'amender sur un point précis mais qui nous paraît important : le recours massif à la CSG.

Les conditions politiques qui ont marqué le déroulement du Conseil national transforment cet amendement en texte alternatif global, ce qu'à l'évidence il n'est pas sur le fond.

Nous vous le soumettons néanmoins afin que le débat s'engage sur cette question essentielle.

En effet, il nous semble sincèrement que la CSG, devenue un quasi-impôt, n'est pas un impôt juste et réellement redistributif, et qu'il faudra faire de ce point, un point de discussion dans le parti, dans les mois et les années qui viennent.

Notre conviction est qu'il faut stabiliser l'imposition globale des ménages, mais surtout la rendre beaucoup plus juste. A ce titre, le projet des socialistes doit se montrer plus sévère et déterminé à l'encontre du système de prélèvements fiscaux et sociaux qui, dans son état actuel, est un piètre outil pour lutter contre les inégalités sociales grandissantes.

LE SYSTÈME FISCAL EST INJUSTE

Sa progressivité est faible. Il est démontré, en effet, que le total des prélèvements est dégressif au début de l'éventail des revenus, jusqu'à environ une fois le SMIC. C'est pour les ménages les plus modestes qu'il est le plus lourd. Il peut atteindre 70 % de leur revenu, alors qu'il tombe ensuite à moins de 50 % quand le revenu s'élève, et n'est que faiblement progressif sur les catégories les plus aisées. **Cette véritable anomalie s'explique par le poids élevé des cotisations sociales, de la CSG, de la taxe d'habitation, et des impôts indirects, que ne suffit pas à compenser la faiblesse de l'impôt sur le revenu.**

Dans le contexte actuel de la société française, cette situation choquante ne peut plus être tolérée. Les prélèvements fiscaux et sociaux doivent avoir pour vocation non seulement de procurer un niveau de ressources indispensables au financement des dépenses publiques, mais aussi de provoquer une redistribution véritable des revenus permettant de réduire les inégalités sociales.

50 % des ménages français aux revenus les plus faibles supportent l'essentiel de l'effort de solidarité en faveur des personnes en situation de précarité financière et de pauvreté.

Globalement, la redistribution est marginale, elle se limite aux versements d'allocations sociales en faveur des personnes exclues ou en voie de l'être (minima sociaux tels le minimum vieillesse, l'allocation de parent isolé, l'allocation de solidarité spécifique ou le RMI, etc.). Elle fait peser sur le bas des classes moyennes tous les efforts de solidarité, les difficultés de la société française. **Comment ne pas s'indigner de cette solidarité au rabais ?**
La raison de l'injustice de notre système fiscal est pourtant parfaitement connue : l'impôt sur le revenu, seul prélèvement redistributif, occupe une part trop faible dans l'ensemble des prélèvements par comparaison avec les autres pays développés (5,9 % du PIB en France en 1992 contre 11,7 % en moyenne dans les pays de l'OCDE).

REMETTRE LE SYSTÈME FISCAL À L'ENDROIT

La véritable réforme, juste et nécessaire, doit donc consister à transférer une partie du poids des cotisations sociales «salariés» vers l'impôt sur le revenu.
Les cotisations sociales sont trop lourdes, pénalisent l'emploi et le pouvoir d'achat : il faut les réduire. En échange, les ressources nécessaires doivent être obtenues par l'impôt sur le revenu, le seul qui soit démocratique et républicain, parce qu'il est progressif.

Pour ce motif fondamental, nous sommes opposés, comme le propose le texte, au transfert de 90 milliards de francs de cotisations sociales «salariés» sur la CSG, même élargie à l'ensemble des revenus, surtout si celle-ci est fiscalement déductible. La justice sociale n'en sortirait pas grandie, car on remplacerait un prélèvement proportionnel par un autre.

La part des revenus étant faible dans le produit de la CSG, accompagner la baisse des cotisations salariées par une augmentation équivalente de la CSG, reviendrait à reprendre aux travailleurs de la main droite ce que l'on fait mine de leur donner de la main gauche.
Les retraités dans leur ensemble feraient les frais de la mesure.
A la lumière de l'expérience politique qui a accompagné la mise en place de la CSG, est-on d'ailleurs sûrs que nous serions capables d'expliquer un mécanisme aussi complexe d'abattement et de déductibilité ? Le risque est grave de voir tous les retraités récuser en bloc une telle réforme qui pour eux reviendrait à payer deux fois leur cotisation au moment où leur pouvoir d'achat devient incertain.

Pire, loin de réhabiliter l'impôt sur le revenu comme moyen privilégié de l'action collective, cette réforme en consacrerait définitivement le déclin. Déjà, la droite a abaissé les taux d'imposition sur les catégories les plus aisées, et réduit le nombre de contribuables. Involontairement sans doute, mais à grandes enjambées, le développement forcé de la CSG va dans la même direction. **La gauche n'a-t-elle pas une autre perspective à proposer, conforme à son histoire, que d'établir au milieu du système fiscal français un grand impôt proportionnel à la place d'un nouvel impôt progressif ?** Nous pensons que cela serait sous des allures modernistes un terrible retour en arrière.

Pour autant, nous sommes défavorables à l'annonce d'un grand feu d'artifice fiscal, dont les Français percevraient au premier coup d'œil, le caractère aussi irréaliste que spectaculaire.
Pour faire payer plus les ménages les plus aisés, et moins les ménages les moins aisés, nous proposons de :

1 - Restreindre drastiquement les divers avantages dérogatoires favorables aux revenus financiers (abattements, exonérations), comme aux plus-values, en protégeant néanmoins l'épargne populaire.
On ne peut admettre que la fiscalité de l'épargne reste si faible en France. Le prélèvement opéré sur les capitaux mobiliers par l'impôt sur le revenu a été divisé par deux en dix ans : de 35 à 16 milliards de francs, soit moins de 1 % de l'ensemble des prélèvements supportés par les ménages. Près de la moitié des revenus de l'épargne ne supporte plus aucun impôt.

2 - Renforcer la progressivité de l'impôt sur les ménages les plus aisés, en revenant sur les abaissements de taux d'imposition, décidés par les gouvernements de droite successifs. En particulier, le taux de 65 % sur la tranche la plus élevée du barème doit être rétabli. Compte tenu des abattements de 10 % et 20 % existants, il n'y a rien de confiscatoire.

3 - Transférer cinq points de cotisations sociales vers l'impôt sur le revenu.
La suppression de 5 points de cotisations sociales «salariés» (150 milliards de francs) assu-

rerait une relance forte du pouvoir d'achat. En compensation, le produit de l'impôt serait amené à 9 % du PIB, soit encore sensiblement moins que la moyenne des pays industrialisés.

4 - Instaurer le prélèvement à la source pour le paiement de l'impôt sur le revenu. La refonte du barème, l'élargissement de l'assiette, l'augmentation du nombre de ménages assujettis, en compensation de l'abaissement des cotisations sociales favorables à tous les travailleurs, devraient s'accompagner de la modernisation et de la simplification de l'impôt sur le revenu. Le prélèvement à la source permettra en outre de lutter efficacement contre la fraude fiscale (220 milliards de francs).

5 - Nous proposons d'élargir l'assiette et d'augmenter les taux de l'ISF, de telle sorte que son rapport en soit triplé (une trentaine de milliards au lieu de neuf actuellement, et ce afin d'améliorer sensiblement les mesures de solidarité et de redistribution envers les plus défavorisés). Aujourd'hui, l'exclusion par le bas s'étend, en même temps qu'apparaît une autre exclusion, plus discrète quoi que plus violente encore -l'exclusion par le haut- 1 % de la population détient 50 % des richesses alors que les 25 % des plus pauvres ne possèdent pas 1 % du patrimoine. C'est pourquoi il convient dans un souci tout à la fois hautement symbolique et de justice fiscale, à l'aube de l'an 2000, de redistribuer une part plus importante de la fortune à ceux qui en ont le moins.

La réforme proposée consiste donc à faire en sorte que l'impôt se substitue aux cotisations sociales pour le financement des actions de solidarité : versement des minima sociaux, des prestations familiales sous conditions de ressources, des dépenses en nature de l'assurance maladie.

Pas davantage que la montée en puissance de la CSG, impôt d'État, la réforme proposée ne porterait atteinte au paritarisme, avec les partenaires sociaux, qui conserverait toute sa place dans la gestion des différents régimes. Elle refléterait le sentiment des couches populaires conscientes des injustices et des absurdités de la société française (dont la fiscalité n'est qu'une facette) et bien souvent désespérées de constater que le pouvoir politique n'a pas la volonté de s'y attaquer.

Pour préparer l'avenir, rejoignez le Parti socialiste

300

Nom et prénom : .....

Adresse : ..... **Code postal :** .....

❒ **Je souhaite prendre contact avec les socialistes** ❒ **je désire adhérer au Parti socialiste**

❒ **Je verse** ..... **francs pour soutenir l'action du PS***

À renvoyer au Parti socialiste, 10, rue de Solferino 75333 Paris Cedex 07 **(*chèque à l'ordre de AFPS)**

Selon les dispositions de la loi du 19 janvier 1995, ces sommes sont déductibles des impôts. Une attestation fiscale vous sera adressée.

Texte présenté par "Changer"

LES 32 HEURES POUR CHANGER VRAIMENT

Christophe Clergeau
(Membre du Bureau national),
Christine Priotto
(Membre du Bureau national),
Olivier Rousselle, Axel Urgin
et
Frédéric Beatse (CN)
Hugues Bernard(CN) - Pierre Besnard(CN)
François Blouvac - Christophe Castaner
Christophe Chantepy (Délégué national)
Valérie Corre - Arnaud Delu
Florence Fanelli (CN) - Olivier Faure (CN)
Jean-Etienne Giamarchi - Valérie Gibon (CN)
Yves Jeuland - Geneviève Letourneux (CN)
Stéphane Martinet
Etienne Pourcher (CN) - Jacques Priol
Sonia Rato (CN) - Jérôme Safar (CN)
Frédéric Scanvic - Olivier Thiais (CN)
Olga Trostiansky - Frédéric Vallier (CN)
Laurent Vansoen (CN)

Comme beaucoup d'autres, nous avons participé pendant plusieurs semaines aux travaux de la commission de préparation de notre Convention nationale, qui a débouché sur le texte de Lionel Jospin. Ce texte est aussi le nôtre, nous avons contribué à son élaboration, nous en partageons l'orientation générale.

Nous souhaitions néanmoins que le débat se poursuive **et que les militants puissent se prononcer** sur quelques points particulièrement importants dans la perspective d'un retour au pouvoir des socialistes : **la réduction du temps de travail, la réforme de la fiscalité et la construction européenne.**

La méthode choisie au Conseil national ne nous permettait pas de déposer des amendements. C'est pourquoi nous avons été contraints de regrouper nos positions sur ces trois sujets dans le texte qui vous est soumis au vote.

Mais voter pour notre texte ne sera pas refuser l'orientation générale voulue par Lionel Jospin.

Voter pour notre texte permettra simplement de l'infléchir sur trois points essentiels, pour lesquels nous considérons que les socialistes doivent être plus audacieux pour se montrer à la hauteur des enjeux d'une société en crise.

• Plus d'audace sur les 32 heures

Le chômage est le ferment du désespoir social qui creuse le sillon du Front national et empêche de construire un avenir de progrès pour tous.

Face au chômage, la situation d'urgence à laquelle le pays est confronté ne permet pas de se limiter au passage aux 35 heures. Il nous faut **inverser radicalement la logique d'exclusion actuelle en réduisant massivement la durée du travail pour réduire rapidement le chômage. Les 32 heures et la semaine de 4 jours permettent cette révolution et rendent aux socialistes leur capacité à proposer un nouveau projet de société, celui du temps libéré.**

• Plus d'audace en matière fiscale

Nous souhaitons une deuxième étape de réforme fiscale, plus ambitieuse, permettant de réduire l'imposition indirecte (TVA) pour renforcer l'impôt sur le revenu progressif, seul juste et citoyen. Notre objectif est **une révolution fiscale au service de l'égalité et de la justice sociale.**

• Moins de frilosité en matière européenne

Nous refusons une dérive eurosceptique des socialistes. Nous souhaitons maintenir l'orientation votée par les militants lors de la Convention «Europe Mondialisation», et défendons l'idée que l'on peut combattre **pour une Europe de la croissance et de l'emploi** tout en restant résolument européens, et sans remettre en cause la perspective de la monnaie unique.

Aujourd'hui, face au désenchantement de nos concitoyens auquel, ne peut répondre le tandem Chirac-Juppé, **les Français attendent des socialistes une démarche claire, lisible et courageuse.** C'est l'enjeu de cette convention.

I - TRAVAILLER MOINS POUR TRAVAILLER TOUS ET VIVRE AUTREMENT : POUR UNE LOI-CADRE SUR LES 32 HEURES

(Il s'agissait pour nous de proposer ce passage à la place du texte de Lionel Jospin sur la réduction du temps de travail (partie 4) (P. 7)

Le niveau de chômage mine la société française, détruit les solidarités, alimente la peur de l'avenir. Il est à la fois source de fortes inégalités, danger pour la démocratie, et un avertissement pour une société qui doit modifier profondément son organisation pour se redonner un avenir.

Toutes les politiques en faveur de l'emploi, qui ont été menées depuis 15 ans, ont échoué. **Il est temps de cesser de parler de la réduction du temps de travail, il faut la faire pour réduire le chômage. De la même façon, il ne s'agit pas de tracer la perspective des 32 heures, mais de la réaliser rapidement.**

Le niveau souhaité de réduction, comme sa méthode d'application, doivent être tournés vers la création d'emplois avant toute autre considération, afin d'obtenir une réduction massive du chômage. Aujourd'hui, seule une mesure à la fois radicale par son ampleur et novatrice par son ambition, est à même d'inverser la logique d'une économie où la hausse vertigineuse des gains de productivité n'a pas été compensée, depuis de très nombreuses années, par une baisse suffisamment importante de la durée du travail.

La réduction du temps de travail doit ainsi être notre approche prioritaire, que ce soit en matière de lutte contre le chômage ou pour l'émergence d'une autre société où chacun pourra bénéficier d'un temps libéré permettant le développement de nouveaux modes de vie, le renouveau des pratiques citoyennes, un partage plus équilibré des tâches entre les hommes et les femmes, un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale.

Parce que le premier objectif de cette réduction est la création d'emplois, elle doit être massive et rapide. C'est pourquoi elle doit s'organiser autour des 32 heures et de la semaine de 4 jours. Cette formule permet par ailleurs d'avoir un réel effet sur la vie de chacun, en dégageant du temps supplémentaire pour vivre différemment, et en permettant de libérer en priorité une journée de travail hebdomadaire.

Une loi-cadre sur les 32 heures sera donc présentée, qui prévoira une négociation nationale, puis dans toutes les branches et entreprises. En effet, la clé de la réussite de la réduction du temps de travail **est la négociation entre partenaires sociaux** à tous les niveaux et le rôle primordial que les syndicats doivent y jouer. L'État doit y être présent et se situer aux côtés des salariés.

La loi fixera le cadre de la négociation, un calendrier sur 18 mois, et prévoira l'obligation d'un pacte pluriannuel de progrès social. L'État et l'UNEDIC participeront au financement de la réduction du temps de travail en redéployant les aides à l'emploi et le coût du chômage. Cette aide prendra la forme d'une modulation des cotisations salariales en fonction de la durée du travail d'une part, et de subventions versées en contrepartie d'emplois effectivement créés, d'autre part.

La loi-cadre préservera les intérêts des salariés, prévoira des garanties contre la flexibilité subie, limitera drastiquement le recours aux heures supplémentaires et abaissera la durée maximum légale du travail. A l'issue du délai de 18 mois, toutes les entreprises dans lesquelles aucun accord n'aura été conclu passeront immédiatement aux 35 heures sans réduction de salaires.

Le pacte pluriannuel de progrès social comprendra également des volets obligatoires portant sur les conditions de travail, la répartition des gains de productivité, la politique salariale, l'accueil et l'emploi des jeunes, la politique de formation. Il garantira la préservation de tous les revenus. Le partage du travail s'appliquera également aux chômeurs en fin de droit de moins de 60 ans, et ayant au moins 40 années de cotisation, qui pourront faire valoir leurs droits à la retraite à taux plein.

Enfin, la réduction du temps de travail aura des incidences sur l'ensemble des rythmes sociaux, et en premier lieu sur les rythmes scolaires, dont le réaménagement doit contribuer à la réussite scolaire et à l'épanouissement personnel des enfants. Un cadre général devra être fixé pour que les initiatives locales n'aboutissent pas à des effets de ségrégation en fonction de la richesse des communes. Dans l'affectation des moyens, la priorité sera donnée aux communes les plus défavorisées et aux zones d'éducation prioritaire.

Conçue et réalisée ainsi, la réduction du temps de travail est un levier qui permettra à la fois de rétablir une perspective d'avenir pour l'ensemble de la société, de redéfinir le contrat social et le rôle des

syndicats dans l'entreprise, de moderniser les rapports sociaux. Elle est également la base d'un nouveau projet de société qui lie progrès économique et progrès social, qui permet une avancée significative en matière de qualité de vie et de conquête du temps libre, et qui refonde le pacte social autour de la notion du partage des richesses.

II - POUR L'ÉGALITÉ ET LA JUSTICE SOCIALE, LA RÉVOLUTION FISCALE

(Il s'agissait pour nous de proposer ce passage en ajout au texte de Lionel Jospin sur la fiscalité afin de prévoir une deuxième étape de réforme fiscale)

La justice rétablie, l'imposition globale stabilisée, l'ensemble des revenus mieux appréhendés, il sera alors possible d'engager une deuxième étape de la réforme de la fiscalité qui finalisera l'objectif de rééquilibrage entre fiscalité directe et indirecte.

La fiscalité actuelle est profondément injuste. La TVA qui pèse lourdement sur les revenus modestes rapporte au budget de l'État plus du double de l'impôt sur le revenu.

Nous voulons une fiscalité moderne, c'est-à-dire progressive et dont le principal objectif soit la redistribution. Rien ne peut justifier les inégalités croissantes de revenus entre les différentes classes sociales. Il est juste qu'à travers l'impôt sur le revenu progressif, l'impôt institue une circulation permanente de la richesse dont les salariés sont privés dans les entreprises.

Afin de concrétiser cet objectif de redistribution continue, nous proposons que le second temps de la réforme fiscale prenne la forme d'une loi quinquennale de refonte de la fiscalité. Une baisse importante de la TVA et des autres impôts indirects (hors TIPP) serait compensée par une montée en puissance de l'impôt sur le revenu dont la progressivité serait accrue (en rétablissant notamment certaines tranches supérieures). L'impôt sur le revenu serait étendu à tous et prendrait en compte tous les revenus (sauf certains revenus de transfert). La mise en place du prélèvement à la source permettrait de réaliser ces changements. Les socialistes incluront également dans cette loi une réforme importante de la fiscalité locale (notamment de la taxe d'habitation) afin de prendre en compte des différences de revenu. La loi prévoirait des négociations sur ses modalités d'application avec les partenaires sociaux et les collectivités locales.

Cette réforme se traduira par un gain net important de pouvoir d'achat pour les ménages modestes et contribuera ainsi à alimenter la croissance. Elle paraît indispensable pour inverser la tendance à l'accroissement des inégalités, aller vers plus de justice sociale, sauver et réhabiliter l'instrument de cette justice sociale qu'est l'impôt sur le revenu. Cet impôt est également le seul impôt citoyen, il est le socle du pacte démocratique de notre pays et le nerf de la solidarité nationale, deux valeurs que nous voulons refonder.

III - L'EUROPE ET LA MONNAIE UNIQUE POUR LA CROISSANCE ET LA SOLIDARITÉ

(Il s'agissait pour nous de proposer ce passage à la place du texte de Lionel Jospin sur l'Europe et la monnaie unique) (P. 14)

Le choix européen des socialistes est au cœur de leur projet politique.

Ce choix européen est le fondement de toute perspective d'avenir, parce que l'Europe rend une liberté de choix des politiques économiques, parce qu'elle donne les armes pour construire un nouvel ordre international plus coopératif, parce que des économies étroitement intégrées et imbriquées ont besoin de coordination pour gagner face à la mondialisation.

Cette vision est celle d'une Europe puissante porteuse d'un véritable projet collectif. C'est ce choix historique qu'ont fait les socialistes autour de François Mitterrand. La réalisation de la monnaie unique est la prochaine étape de ce processus ; sa réussite est la condition de sa poursuite.

Le passage à la monnaie unique n'est donc pas une contrainte mais un choix politique que nous confirmons. La monnaie est l'outil préalable qui rend possible une politique économique commune favorable à la croissance et à l'emploi. **Elle éliminera la spéculation entre les monnaies européennes, elle réduira considérablement la contrainte extérieure et rendra aux Européens une plus grande liberté d'action.**

3 TEXTES TRANSMIS POUR L'INFORMATION DES MILITANTS

- **TEXTE PRÉSENTÉ PAR "L'ACTION POUR LE RENOUVEAU SOCIALISTE"**

- **TEXTE PRÉSENTÉ PAR HENRI EMMANUELLI**

- **TEXTE PRÉSENTÉ PAR "PARTAGES"**

Les socialistes renouvellent leur engagement en faveur de la monnaie unique dès 1999, non pas comme une fin en soi, mais dans la perspective d'un véritable projet politique et économique qui passe par une politique européenne de croissance pour laquelle nous combattons.

En liaison avec les socialistes européens, il nous reviendra d'imposer des modalités de création de la monnaie unique favorables à une politique de progrès social, et cela en utilisant toutes les possibilités ouvertes par le Traité :

- c'est aux responsables politiques qu'il appartient d'apprécier les convergences économiques et de permettre ainsi à un maximum de pays (notamment la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Italie) d'y participer, dès sa mise en place.
- le Conseil européen devra utiliser tous ses pouvoirs pour fixer une parité euro/dollar permettant d'éliminer tout dumping monétaire.
- l'Europe doit avoir une politique monétaire qui lui permette de jouer à armes égales avec les autres grandes puissances économiques et qui soit au service de l'emploi et de la croissance. Nous refusons donc tout pacte de stabilité comptable et souhaitons que la France négocie avec ses partenaires un pacte de solidarité et de croissance. Ce pacte comprendra un objectif de plein emploi et prévoira notamment une initiative concertée de relance européenne afin de soutenir l'activité, et le lancement d'un grand emprunt de l'Union pour financer des grands travaux d'infrastructure, de communication et de rénovation des banlieues.

Ce choix d'une politique européenne de croissance ne sera pas spontané. Il dépendra de la détermination du nouveau gouvernement français, d'une action coordonnée des socialistes européens et surtout d'une mobilisation sociale que nous appelons de nos vœux. A côté de la monnaie, la marche en avant de l'Europe doit déboucher sur un contrat social européen définissant les contours d'une Europe de progrès.

Face à la Banque centrale européenne, nous souhaitons la mise en place d'une véritable puissance publique européenne dotée d'un gouvernement européen qui dispose de pouvoirs étendus et soit soumis à un contrôle démocratique. Cela passe par une première révision de l'architecture des institutions européennes et trouvera son aboutissement dans la perspective fédérale que les socialistes souhaitent pour l'Union européenne. C'est à cette condition que l'Union européenne permettra aux citoyens de choisir une politique économique conforme à leurs intérêts.

Trois textes, sous forme d'amendements, ont été déposés à l'occasion du Conseil national. Ils n'ont pas été retenus. Leurs auteurs ont décidé de ne pas les soumettre au vote des militants. Comme cela leur a été proposé, ces textes sont publiés pour information.

Texte présenté par « l'Action pour le renouveau socialiste »

Michèle André - Alain Bergounioux - Pierre Bourguignon - Yves Colmou - Michel Destot - Tony Dreyfus - Claude Evin - Benoît Hamon - Gérard Gouzes - Charles Josselin - Louis Le Pensec - François Patriat - Alain Richard - Michel Rocard - Michel Sapin - Bernard Soulage - Jean-Pierre Sueur - Catherine Trautmann.

RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL

(Après «... nécessaire à une création d'emplois» p.8)

La réduction du temps de travail n'est pas seulement une mesure parmi d'autres destinée à améliorer les conditions de vie et de travail. Elle est cela aussi, mais elle est avant tout un outil pour l'emploi.

La réduction du temps de travail s'inscrit dans une logique globale, une politique de relance et de croissance, intégrant une réforme fiscale qui permette un plus juste partage de l'ensemble des revenus.

La perspective, c'est les 32 heures et la semaine de quatre jours. Toute évolution limitée de la durée du travail n'aurait qu'un faible effet en termes d'emplois puisqu'elle ne ferait qu'accompagner les gains de productivité. Après concertation avec les organisations syndicales, une loi-cadre fixera à l'échéance de deux ans la baisse à 35 heures du plafond légal obligatoire. La mise en œuvre de cette loi-cadre donnera lieu à des accords de branche et d'entreprise. Pour être efficace en termes de créations d'emplois et en termes d'aménagement du temps de travail et d'amélioration des conditions de vie de chacun, la réduction du temps de travail doit en effet être négociée au plus près du terrain et des réalités concrètes. Elle sera accompagnée d'une réduction du volume annuel d'heures supplémentaires et d'une élévation de leur coût.

La réduction du temps de travail se fera sans diminution des salaires. Il est donc clair que cette mesure aura un coût pour les employeurs privés et publics que tous ne sont pas aujourd'hui en mesure d'assumer. Méconnaître la question de ce coût, ce serait courir le risque de voir cette mesure essentielle fortement compromise. Nous proposons donc d'affecter au financement de cette mesure une part des charges actuelles de l'État, de la Sécurité Sociale et de l'UNEDIC liées au poids du chômage. Le mécanisme à mettre au point après une négociation avec les partenaires sociaux doit être basé sur une contribution des trois budgets au coût des accords d'entreprises liant la réduction de la durée du travail à la création d'emplois permanents. Nous proposons d'instaurer une modulation des cotisations sociales versées par les employeurs en fonction de la durée du travail.

La réduction du temps de travail s'appliquera également, avec maintien des salaires, dans les services de l'État, dans les collectivités locales, dans les hôpitaux. Là encore, cette mesure aura un coût, surtout si on souhaite en faire un levier effectif pour la création d'emplois et donc si elle se traduit par des embauches a concurrence du temps de travail libéré. Là encore, il faudra utiliser une partie des sommes qui sont aujourd'hui affectées à compenser les effets du chômage. C'est nécessaire pour éviter d'aggraver les difficultés financières auxquelles nombre de collectivités locales sont aujourd'hui confrontées en raison des mesures prises par le gouvernement durant les deux dernières années.

La réduction du temps de travail est également un processus essentiel par rapport à la question de l'emploi des jeunes. La réduction du temps de travail et l'action en faveur de l'emploi des jeunes ne sont pas deux programmes distincts ou deux chapitres distincts du même programme. C'est pourquoi il nous paraît indispensable que la loi-cadre relative à la réduction du temps de travail contienne un dispositif contractuel spécifique favorisant une réduction du temps de travail permettant l'embauche de jeunes sur des emplois à durée indéterminée.

... Le reste du texte sans changement.

Texte présenté par Henri Emmanuelli

LE RETOUR AU RÉALISME MONÉTAIRE

Compte tenu de la méthode retenue, que je n'approuve pas, j'ai décidé de ne pas présenter au vote des militantes et des militants l'amendement relatif à la question monétaire. En effet, celles et ceux qui auraient pu vouloir voter cet amendement n'auraient pas pu voter le texte à l'élaboration duquel j'ai largement participé et que j'approuve. J'ai néanmoins souhaité, après le débat qui a eu lieu à l'occasion du Conseil national du 9 novembre 1996, que cet amendement soit présenté pour lecture, afin que chacune et chacun puisse en prendre connaissance et soit informé.

(Paragraphe à insérer avant le paragraphe «augmenter le pouvoir d'achat» p.5)

Il ne faut pas confondre les objectifs et les moyens : la monnaie doit servir, elle ne doit pas asservir.

Si la parité entre le franc et le mark, qui se situent à un niveau élevé par rapport au dollar et au yen, a pu avoir sa justification, elle ne saurait être érigée en dogme, en objectif politique autonome dont les exigences prévaudraient sur l'intérêt général, comme c'est le cas depuis 1993.

La France n'a besoin ni d'un «franc fort» ni d'un «franc faible». Elle a besoin d'un franc à sa juste valeur pour retrouver la croissance, créer des richesses et surmonter la crise sociale devenue politique comme le démontre le poids anormal de l'extrême-droite dans notre démocratie. Cela passe, en grande partie, par le retour au réalisme monétaire, c'est-à-dire par des taux réels égaux à zéro jusqu'à ce que notre croissance se situe au niveau de 3 % (qui correspond aux potentialités réelles de notre économie) et à une plus juste appréciation de la parité de notre monnaie à l'intérieur des marges de manœuvre qu'offre le SME.

Renouer avec le réalisme monétaire, c'est retrouver une dynamique économique et sociale sans lesquelles les réformes de structures nécessaires et l'amélioration de nos finances publiques seront beaucoup plus difficiles à réaliser.

On ne peut, pour renouer avec ce réalisme monétaire, s'en remettre exclusivement à une modification ultérieure de la parité entre le futur euro et le dollar, les rigidités de la Bundesbank en matière de doctrine monétaire étant ce qu'elles sont. En toute hypothèse, ces deux questions (parité entre le franc et le mark d'un côté et future parité entre l'euro et le dollar de l'autre) ne se confondent pas, elles se superposent. Vouloir, à juste titre, régler ultérieurement le problème de la place de la monnaie européenne dans le monde ne dispense pas de poser celui de la situation de la monnaie française dans l'Europe.

La monnaie unique, comme instrument de puissance et de développement, reste un objectif fondamental. Mais si elle devait être vécue par les peuples comme l'entrée dans une période de déclin économique, social et politique, elle serait condamnée et l'Europe risquerait de l'être avec elle. Ressaisir l'avenir de l'Europe par des initiatives politiques au sein d'une CIG, aujourd'hui dans l'impasse, permettrait de libérer la question monétaire des considérations politiques qui la parasitent et de mettre fin à une confusion dommageable.

Texte présenté par «Partages»

Thierry Mandon, Christian Martin, Régis Passerieux, François Rebsamen, Yvette Roudy, Françoise Seligmann, Alexandre Medvedowsky, Joël Roudil.

LE CONTRAT DE SOCIÉTÉ

Pour une nouvelle architecture sociale : le contrat de société

A l'issue de cette Convention, nous allons disposer désormais d'un projet économique et social ferme et clair, positionné sans timidité à gauche, dont les contours et le point d'ancrage apparaîtront avec netteté.

Face à une société en émiettement et sans boussole, ce programme fort et clair va fournir un socle solide à notre argumentation face aux échéances et, souhaitons le, demain, nous fournira au pouvoir les moyens d'agir face à de très lourdes responsabilités.

Mais, au-delà des urgences auxquelles notre action sera confrontée dans les premiers mois et années de l'alternance, ce sont les contours d'une nouvelle organisation sociale globale qu'il nous faut dès à présent esquisser.

La nature du mal central qui ronge la France -la précarité- n'est pas, en effet, la conséquence du seul ralentissement de la conjoncture économique : elle marque les difficultés d'un modèle social et l'urgence d'en inventer un nouveau.

Dans le débat de la commission nationale d'élaboration du texte, et devant le Conseil national, nous avions souhaité présenter un de ces outils nouveaux d'organisation sociale visant à faire face aux effets de la modernisation technologique : le contrat individuel de société.

Il est apparu au Conseil national qu'il est trop tôt, en l'état de la réflexion, pour présenter, sous la forme d'un projet précis d'action, une telle proposition.

Afin de préparer les débats de demain, de nourrir la réflexion des militants pour le long terme, nous avons cependant souhaité, ainsi que la procédure en a été ouverte, vous informer de cette proposition nouvelle sans la soumettre au vote.

(A insérer dans : «Remettre au travail un maximum d'hommes et de femmes» p. 19)

Lutter contre la précarité généralisée

Le Parti socialiste ne peut annoncer ses propositions pour conduire la société française vers le XXIe siècle sans attaquer de front le mal qui ronge par tous les bouts le pacte social : l'explosion de la précarité.

Cette précarité présente aujourd'hui mille visages : multiplication de sans-domicile-fixe ; émergence d'une sous-société d'allocations du RMI ; errance des jeunes dans un parcours d'insertion incompréhensible, ballottés de stages en stages ; contrats d'emploi-solidarité devenant des postes permanents sans statuts, y compris dans les administrations de l'État en détournant la loi ; développement du chèque-service ; banalisation des contrats à durée déterminée, du recours à la sous-traitance et à l'intérim.

Les conséquences de cette précarisation généralisée de la société française sont incalculables, provoquant des effets en chaîne : montée de la peur et de l'isolement des salariés qui paralyse les négociations salariales ; déséquilibre des régimes sociaux qui, d'une part, perdent des ressources stables et, d'autre part, sont appelés à financer les béquilles de cette précarité tandis que les entreprises leur renvoient en effet, avec les licenciements, la charges financière de la flexibilité ; explosion de la société en sous-groupes, en «publics» séparés (jeunes, RMIstes, préretraités, CES,...), chacun pris en charge jalousement par des institutions cloisonnées et propriétaires de leurs financements ; émiettement et dilution de la citoyenneté lorsque ces «proches de précarité» s'enkystent définitivement dans la société française.

Face à cette situation, il y a urgence.

La droite et ses projets, Madelin les exprime clairement : payer par des «sous-salaires» à l'américaine les «sous-citoyens touchés par l'exclusion».

En opposition totale à cette démarche, les socialistes doivent apporter une réponse frontale. Mais sur un sujet aussi grave, l'effet d'annonce doit être suivi de mesures immédiates, efficaces et spectaculaires. Il faut donc fonder notre riposte à la précarité sur un diagnostic clair et réaliste.

Un travail pour tous

Il faut le dire clairement : la société du plein emploi traditionnel est derrière nous. Qu'on le veuille ou non, l'explosion technologique et la concurrence internationale détruisent massivement des emplois et conduisent à une segmentation de l'emploi dans nos économies (des emplois peu qualifiés, peu rémunérés, et des emplois très qualifiés et spécialisés).

Pourtant le travail doit rester le pilier central de la construction sociale et, pour ce faire, nous devons de manière intraitable faire conquérir du terrain au contrat à durée indéterminée. Une profonde évolution de la place du travail dans notre société est donc indispensable.

A côté de l'emploi traditionnel qu'il convient de développer (plus de croissance et une véritable politique industrielle européenne), de mieux partager (diminution du temps de travail), il faut encourager le développement d'une offre d'emploi nouvelle (emploi de proximité), mais aussi favoriser l'émergence d'un tiers secteur d'activités non marchandes, contribuant à créer une société plus conviviale.

Par ailleurs, les périodes de non travail doivent être valorisées par l'apprentissage de savoir nouveaux, l'orientation ou le choix d'un temps libre privé. Afin que ces formes d'emplois n'encouragent pas de développement des inégalités, la signature d'un contrat de société contribuera à attribuer à chacun, droits et devoirs.

Un contrat individuel de société

Il faut donc rédiger une mesure générale et novatrice, à proportion de l'ampleur du mal. Cette mesure ne doit pas être défensive : elle ne doit en aucun cas se borner à colmater par petits bouts, à l'aide de rustines sociales, un problème qui concerne toute la société française.

Il faut rompre avec l'émiettement des dispositifs, l'isolement des publics, le gaspillage des fonds publics par des dépenses inutiles de formation et d'intégration bidon.

A finances publiques égales, par le décloisonnement et la réorganisation des fonds publics de la formation professionnelle, de ceux consacrés à l'insertion, de ceux liés à l'organisation des sans-statut professionnels (emploi-ville, CES, contrats consolidés...) et peut-être des fonds d'indemnisation du chômage et du RMI, nous proposons de forger une arme globale et puissante contre la précarité -le contrat individuel de société.

Par cette arme nouvelle, l'État veillera à ce que la société garantisse à chacun, en cas de rupture professionnelle, les moyens et l'accompagnement d'un retour dans le jeu social.

Rompant avec la logique de l'assistanat passif, cette démarche nouvelle doit affirmer, au-delà et autour du contrat de travail, un engagement de la société vis-à-vis de chaque individu, dans l'esprit d'un mutualisme global, réponse globale de la société à une précarité devenue générale.

A cette fin, tous les financements liés à l'indemnisation de non emploi, à la formation provenant de l'entreprise des régions, de l'ANPE, des CCI, des congés de conversion (FNE) seront regroupés en un Fonds National de l'Emploi et de la Formation.

Ce fonds sera, au-delà du rassemblement des financements existants, abondé d'une contribution majorée exceptionnelle sur la richesse. Car dans une société d'inégalités vertigineuses des richesses, les très hauts revenus doivent être appelés à contribuer aux mesures en direction des exclus.

Ce fonds sera réparti, en fonction du nombre de chômeurs par département, en direction de nouvelles «Agences Départementales de l'Emploi et de la Formation».

Sous les directives de l'État, ces agences départementales travailleront dans le paritarisme, réunissant organisations syndicales, patronales, collectivités territoriales, administrations du travail et de l'Éducation nationale, et les acteurs de l'économie sociale.

Chacun dans notre société pourra bénéficier de ce contrat par lequel l'agence organisera, en l'accompagnant d'un revenu, la formation, l'insertion, les diverses formes d'apprentissages, y compris sous forme de convention avec les entreprises et les administrations, pour préparer le retour à l'emploi.

BULLETIN DE VOTE INDIVIDUEL

Convention nationale 14-15 décembre 1996 Noisy-le-Grand

NOS PROPOSITIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Attention : on ne peut voter que sur un seul texte (ne cochez qu'une seule case)

1 - Texte adopté par le Conseil national

- Objectif emploi : changer de politique ☐

2 - Textes présentés contradictoirement

- par "La Gauche socialiste" ☐
- par "Partages" ☐
- par "Changer" ☐

Abstention ☐

Coll. Fondation Jean-Jaurès